



SECURITY COUNCIL OFFICIAL RECORDS

NINTH YEAR

680th MEETING: 10 SEPTEMBER 1954

680^{ème} SEANCE: 10 SEPTEMBRE 1954

NEUVIEME ANNEE

CONSEIL DE SECURITE DOCUMENTS OFFICIELS

NEW YORK

TABLE OF CONTENTS

	Page
Provisional agenda (S/Agenda/680)	1
Adoption of the agenda	1
Letter dated 8 September 1954 from the representative of the United States of America to the President of the Security Council (S/3287) (continued)	1

TABLE DES MATIERES

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/680)	1
Adoption de l'ordre du jour	1
Lettre, en date du 8 septembre 1954, adressée au Président du Conseil de Sécurité par le représentant des Etats-Unis d'Amérique (S/3287) [suite]	1

Relevant documents not reproduced in full in the texts of the meetings of the Security Council are published in quarterly supplements to the *Official Records*.

Symbols of United Nations documents are composed of capital letters combined with figures. Mention of such a symbol indicates a reference to a United Nations document.

*
* * *

Les documents pertinents qui ne sont pas reproduits *in extenso* dans le texte des séances du Conseil de sécurité sont publiés dans des suppléments trimestriels aux *Documents officiels*.

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

SIX HUNDRED AND EIGHTIETH MEETING

Held in New York, on Friday, 10 September 1954, at 3 p.m.

SIX CENT QUATRE-VINGTIEME SEANCE

Tenue à New-York, le vendredi 10 septembre 1954, à 15 heures.

President: Mr. F. URRUTIA (Colombia).

Present: The representatives of the following countries: Brazil, China, Colombia, Denmark, France, Lebanon, New Zealand, Turkey, Union of Soviet Socialist Republics, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland, United States of America.

Provisional agenda (S/Agenda/680)

1. Adoption of the agenda.
2. Letter dated 8 September 1954 from the representative of the United States of America addressed to the President of the Security Council.

The interpretation into English of the statement made by the representative of the Union of Soviet Socialist Republics at the 679th meeting was given.

Adoption of the agenda

1. The PRESIDENT (*translated from French*): If there are no objections to the adoption of the agenda, which is exactly the same as that adopted at the 679th meeting by 10 votes to 1, I will call upon the representative of the United Kingdom to speak.
2. Mr. VYSHINSKY (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*): For the same reasons as I gave in my first statement objecting to the inclusion of this item in the agenda of the 679th meeting of the Security Council, I also object to its inclusion in the agenda of the 680th meeting of the Council.
3. The discussion of this item seems to me to be absolutely profitless and unjustified.
4. The PRESIDENT (*translated from French*): For the reasons I gave at the 679th meeting I call for the vote on the adoption of the agenda.

A vote was taken by show of hands.

In favour: Brazil, China, Colombia, Denmark, France, Lebanon, New Zealand, Turkey, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland, United States of America.

Against: Union of Soviet Socialist Republics.

The agenda was adopted by 10 votes to 1.

Letter dated 8 September 1954 from the representative of the United States of America to the President of the Security Council (S/3287) (continued)

5. Sir Pierson DIXON (United Kingdom): I do not know whether the significance to be attached to the vote of the representative of the Soviet Union, which was a vote against discussing this question, is that we should

Président: M. F. URRUTIA (Colombie).

Présents: Les représentants des pays suivants: Brésil, Chine, Colombie, Danemark, France, Liban, Nouvelle-Zélande, Turquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique.

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/680)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Lettre, en date du 8 septembre 1954, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant des Etats-Unis d'Amérique.

Il est donné lecture de l'interprétation en anglais de l'intervention prononcée par le représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques à la 679e séance.

Adoption de l'ordre du jour

1. Le PRESIDENT: Si personne n'élève d'objection à l'adoption de l'ordre du jour, qui est exactement le même que celui qui a été adopté à la 679ème séance par 10 voix contre une, je donnerai la parole au représentant du Royaume-Uni.
2. M. VYCHINSKY (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit du russe*): Je continue à m'opposer à l'inscription de cette question à l'ordre du jour de la 680ème séance du Conseil de sécurité pour les raisons que j'ai exposées lors de ma première intervention, défavorable à l'inscription de ladite question à l'ordre du jour de la 679ème séance du Conseil.
3. Je ne vois aucun motif pour examiner cette question et aucune utilité à le faire.
4. Le PRESIDENT: Pour les raisons que j'ai exposées à la 679ème séance, je mets aux voix l'adoption de l'ordre du jour.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour: Brésil, Chine, Colombie, Danemark, France, Liban, Nouvelle-Zélande, Turquie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique.

Vote contre: l'Union des Républiques socialistes soviétiques.

Par 10 voix contre une, l'ordre du jour est adopté.

Lettre, en date du 8 septembre 1954, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant des Etats-Unis d'Amérique (S/3287) [suite]

5. Sir Pierson DIXON (Royaume-Uni) (*traduit de l'anglais*): Je ne sais pas s'il faut interpréter le vote du représentant de l'URSS, qui s'est prononcé contre la discussion de cette question, comme signifiant que nous

pay no attention to his speech. But I listened to it and I propose to consider it as a speech that has been delivered, in spite of this inconsistency which I detect in his attitude.

6. It was with profound regret that we heard of the incident of 4 September 1954 in which a United States Navy plane was shot down by Soviet fighters. There have been a deplorable number of incidents of this kind. To shoot without provocation at foreign aircraft which have appeared anywhere near, or even remotely near, Soviet territory seems unfortunately to have become a Soviet practice.

7. Mention has been made during this debate of various similar incidents, including one in which a British aircraft was involved.

8. Her Majesty's Government in the United Kingdom fully supports the action of the United States Government in seizing the Security Council of this matter and thus alerting world opinion. It is, in our view, most desirable that there should be a strong and widespread international reaction against such unwarranted acts of force in times of peace which can only serve to increase international tension.

9. Let us examine for a moment the circumstances of this particular incident. The United States representative has given us a calm and objective account of what occurred. The representative of the Soviet Union disputes these facts. His version was diametrically different. That is perhaps what could be expected. But, frankly, it did not seem to me to carry conviction. I am bound to say that in the view of my delegation there appears to be strong *prima facie* evidence that the attack was not only unprovoked and made without warning, but occurred well outside Soviet air space. On the evidence the attack is indefensible.

10. My Government would think it deplorable if the practice came to be accepted of shooting down aircraft, whether military or civilian, in time of peace, without warning or provocation, merely on the ground that they were in the neighbourhood of the territorial air space of another State. This would be contrary to every precept of proper international behaviour. Moreover, we are, I think, bound to find this trigger-happy attitude on the part of the Soviet Union glaringly incompatible with professions of a desire to reduce international tension.

11. My delegation wishes to express its great distress at the particular incident to which the United States delegation has drawn attention and its profound sympathy with the friends and relations of the unfortunate airman who must be presumed to have lost his life as a result of it.

12. Most delegations here, I am sure, share these sentiments, and I should hope that our discussion here would serve to make it plain that world opinion strongly disapproves of such acts of uncivilized behaviour.

13. The United Nations is now seized of this matter, and the views of the Council will be clearly on record. It is incumbent upon all Members of the United Nations, and indeed non-Members, to take heed of the views expressed in this Council and to conduct themselves in accordance with those principles of international be-

ne devons pas tenir compte de son intervention. Quoi qu'il en soit, j'ai écouté ses propos, et je me propose de m'y référer comme à une déclaration normale en dépit de l'inconséquence que je relève dans son comportement.

6. C'est avec un profond regret que nous avons appris l'incident du 4 septembre 1954 au cours duquel un avion de la Marine des Etats-Unis a été abattu par des chasseurs soviétiques. Il y a déjà eu un nombre regrettablement élevé d'incidents de cette nature. Tirer sans provocation sur les avions étrangers qui approchent, même à une distance respectable du territoire soviétique, paraît malheureusement être devenu une habitude soviétique.

7. On a fait mention au cours du débat de divers incidents analogues, dont l'un concernait un avion britannique.

8. Le Gouvernement du Royaume-Uni appuie sans réserve la décision qu'a prise le Gouvernement des Etats-Unis de saisir le Conseil de sécurité et d'alerter ainsi l'opinion publique mondiale. Il est extrêmement souhaitable, à notre avis, que l'opinion internationale réagisse énergiquement dans son ensemble contre de pareils recours injustifiés à la force en temps de paix, qui ne peuvent qu'aggraver la tension internationale.

9. Examinons rapidement les circonstances particulières à cet incident. Le représentant des Etats-Unis nous a exposé calmement et objectivement ce qui s'est passé. Le représentant de l'URSS conteste les faits rapportés. La version qu'il a donnée est diamétralement opposée. On devait peut-être s'y attendre. Mais, à franchement parler, ses déclarations ne m'ont pas paru convaincantes. Je suis obligé de dire que, de l'avis de ma délégation, il semble y avoir à première vue des preuves suffisantes pour établir non seulement que l'attaque a eu lieu sans provocation et sans avertissement, mais encore qu'elle s'est produite nettement en dehors de l'espace aérien soviétique. Dans ces conditions, l'attaque paraît inexcusable.

10. Mon gouvernement estimerait extrêmement regrettable qu'il devint de pratique courante et acceptée d'abattre des avions, militaires ou civils, en temps de paix, sans avertissement et sans provocation, simplement parce qu'ils se trouvent dans le voisinage de l'espace aérien d'un autre Etat. Ce serait contraire à tous les principes admis de bienséance internationale. De plus, nous sommes, à mon avis, obligés de déclarer que cette nervosité excessive manifestée par l'URSS est absolument incompatible avec le désir d'atténuer la tension internationale dont ce pays fait profession.

11. Ma délégation tient à exprimer, et la grande inquiétude que lui donne cet incident sur lequel la délégation des Etats-Unis a appelé l'attention, et sa profonde sympathie envers les amis et parents du malheureux aviateur qui doit avoir perdu la vie à la suite de cet incident.

12. Je suis certain que la plupart des délégations ici présentes partagent ces sentiments, et j'espère que notre débat fera ressortir que l'opinion publique mondiale désapprouve avec énergie de pareils actes qui ne sont pas dignes d'un Etat civilisé.

13. L'Organisation des Nations Unies est désormais saisie de cette affaire, et l'opinion des membres du Conseil sera consignée sans équivoque. Il appartient à tous les Membres de l'Organisation des Nations Unies, comme d'ailleurs aux Etats non membres, de tenir compte des vues exprimées devant ce Conseil et de se

haviour which must be the foundation of good relations between countries.

14. Mr. HOPPENOT (France) (*translated from French*): The intention of the United States delegation, in taking the step of bringing before the Security Council the incident which occurred off the Siberian coast on 4 September 1954 resulting in the destruction of a United States naval aircraft and the loss of at least one human life, was, as the head of that delegation has told us, to draw the Security Council's attention to an occurrence likely to threaten the maintenance of international peace and security. That step was actuated by a spirit consistent with that of the Charter, and the incident to which it proposes to call the attention of the highest tribunal established by the Charter itself is of a kind which it is undoubtedly our duty and our right to take into consideration. It is for this reason that the French delegation voted for the placing of this matter on our agenda, as did nine other members of the Council.

15. The United States representative's explanation of his Government's position favourably impressed us all by its moderation and its studied objectivity. We were equally glad to hear him affirm the United States Government's desire to undertake the settlement of all the regrettable incidents which he enumerated, in a spirit consistent with the precepts laid down in the Charter, by a process of peaceful negotiations and, should they fail, by recourse to the International Court of Justice. That is a course from which peace-loving peoples should never allow themselves to be diverted, and the Soviet Union Government would greatly weaken the force of the assurances in favour of international peace and conciliation which it has so often given us here if it refused to take it.

16. I listened with no less attention to Mr. Vyshinsky's statement, and I was glad to note that our colleague endeavoured, so far as the fire of his ever youthful temperament allowed him, to adopt as moderate a tone as Mr. Lodge. I hope that in the weeks and months to come the exchange of views between our two eminent colleagues will continue thus to combine firmness as regards substance with this relaxed moderation as regards form.

17. With great brilliance Mr. Vyshinsky made the most of certain contradictions and certain divergencies which he found in the official United States documents and Press reports on the incident of 4 September. We had before us an advocate interested not so much in defending a legal argument or in establishing the facts of his case as in endeavouring to embarrass the witnesses by an ingenious and insidious cross-examination. But he who tries to prove too much often proves nothing, and, in my opinion, there are grounds for seeing in certain contradictions and certain fumbblings and actions by the United States proof of that Government's good faith rather than of its dishonesty. By acknowledging spontaneously that it had been wrong in stating on the first day that the United States aircraft had not replied to the fire of the Soviet fighters, it gave proof of honesty rather than of duplicity. There was nothing to compel it, other than a wish to be truthful, to correct the assertion, which could have been contradicted only by an unsupported counter-assertion. As to the testimony of

conduire conformément aux principes de la bienséance internationale qui doivent régir les relations pacifiques entre les nations.

14. M. HOPPENOT (France): En prenant l'initiative de saisir le Conseil de sécurité de l'incident survenu le 4 septembre 1954 au large des côtes sibériennes et qui a eu pour résultat la destruction d'un appareil de l'aéronavale américaine et la perte d'au moins une vie humaine, la délégation des Etats-Unis a eu pour intention, comme nous l'a déclaré son chef, d'attirer l'attention du Conseil de sécurité sur un fait de nature à menacer le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Cette initiative s'inspire d'un esprit conforme à l'esprit de la Charte, et l'incident sur lequel elle a pour objet d'appeler l'attention de la plus haute instance créée par cette même Charte est de ceux qu'il est indubitablement de notre mission et de notre compétence de prendre en considération. C'est pour cette raison que la délégation française a voté en faveur de l'inscription de cette question à notre ordre du jour, comme l'ont fait avec elle neuf autres membres du Conseil.

15. L'exposé que nous a fait le représentant des Etats-Unis de la position de son gouvernement nous a tous favorablement impressionnés par sa modération et sa volonté d'objectivité. Nous n'avons pas été moins heureux de l'entendre affirmer le désir du Gouvernement des Etats-Unis d'aborder le règlement de tous les regrettables incidents qu'il nous a énumérés, dans un esprit conforme aux directives posées par la Charte, par une procédure de négociations pacifiques et, si celles-ci échouaient, par un recours à la Cour internationale de Justice. C'est là la voie dont tous les peuples épris de paix ne doivent jamais se laisser détourner, et, en refusant de s'y engager, le Gouvernement de l'Union soviétique affaiblirait singulièrement la portée des assurances que nous l'avons souvent entendu prodiguer en faveur de la paix et de la conciliation internationales.

16. Je n'ai pas écouté avec moins d'attention l'intervention de M. Vychinsky, et j'ai été heureux de constater que notre collègue s'était efforcé, autant que la fougue de son tempérament toujours jeune le lui permettait, de rester au diapason de M. Lodge. Puisse, au cours des semaines et des mois qui vont suivre, le dialogue entre nos deux éminents collègues continuer à allier ainsi la fermeté dans le fond avec cette modération détendue dans la forme.

17. Avec beaucoup de brio, M. Vychinsky s'est attaché à tirer le meilleur parti possible de certaines contradictions et de certaines divergences qu'il a relevées dans les documents officiels américains et dans les informations de presse, concernant l'incident du 4 septembre. Nous avons eu en face de nous un avocat moins appliqué à défendre une thèse juridique ou à établir les faits de sa cause qu'à s'efforcer d'embarrasser, par une habile et insidieuse *cross-examination*, les témoins. Mais qui veut trop prouver ne prouve souvent rien, et, à mon sentiment, il est permis de voir, dans certaines contradictions, certains tâtonnements et démarches américains, une preuve, non de la perversité, mais de la bonne foi du Gouvernement des Etats-Unis. En reconnaissant spontanément qu'il s'était trompé en affirmant, le premier jour, que l'avion américain n'avait pas riposté au feu des chasseurs soviétiques, il a fait preuve de loyauté et non de duplicité. Rien ne l'obligeait, sinon un souci de véracité, à rectifier l'assertion dont il aurait été difficile de prouver le contraire, sinon par une autre

the members of the United States crew, the fact that the news agencies and Press of that country gathered and reproduced them at such length gives evidence of the freedom of inquiry and of the Press in the American democracy; it proves that the authorities to which that crew is responsible preferred to allow this testimony to be freely and publicly expressed rather than dictate it or suppress it in favour of an official version. I wish I were sure that in a similar situation put in reverse, all governments throughout the world, and certain of them in particular, would acknowledge so quickly any error that they had committed, and would produce in public the witnesses of the incidents so freely — I might almost say so ingenuously.

18. About the incidents themselves I shall merely say that this attitude on the part of the United States authorities, which Mr. Vyshinsky holds against them, seems to me to constitute a solid and even a convincing presumption of their good faith, and that while I am no more an airman than Mr. Lodge or Mr. Vyshinsky himself, all the airmen I have been able to consult agree that it is almost inconceivable that a bomber could deliberately expose itself to the risk of a reply bound to be fatal to it by opening fire on fighters which are much faster, much lighter and much less vulnerable than itself.

19. But the question before us is a different one — or rather, it goes far beyond the incident of 4 September. What should be borne in mind, and the view the Security Council should express, is that it is inadmissible that the undoubtedly regrettable but often inevitable presence of an aircraft close to or even over the territory of a foreign country, in peace time, should be punished by its destruction and by loss of human life. Even if the aircraft has committed an error, even if it is established at the very moment of the incident — and that is strictly speaking impossible — that that error was voluntarily and deliberately committed, the use of force in driving it off, with the certain risk of destroying it, should not be accepted by civilized countries maintaining peaceful relations with each other. The varying limits of territorial waters were fixed in the time of sailing vessels, when it took ships several hours to cover a distance an aircraft now covers in a few minutes. Besides, any airman will tell you that it is as impossible in the great majority of cases for an observer on land or at sea as it is for the pilot of an aircraft to determine within a matter of kilometres the vertical position of an aircraft. This consideration, opening up as it does so many possibilities of errors committed in good faith, should be enough to render recourse to force and violence in correcting and rectifying them morally unacceptable. I must add that it should also indicate the desirability of prudence and wisdom to aircraft carrying out peaceful missions near foreign territory; and it is to be hoped that the pilots of such aircraft will always leave an ample margin of adequate safety between the international air space open to them and the national air spaces, the limits of which they cannot easily discern exactly from the air.

20. As Mr. Lodge has reminded us, when an incident of this kind occurs, there is an international procedure which should make it possible for it to be settled in an honourable and peaceful way, in the spirit and according to the provisions of the Charter. If a State is convinced

assertion sans preuve. Quant aux témoignages des membres de l'équipage américain, le fait que les agences et la presse de ce pays les aient si largement recueillis et reproduits témoigne en faveur de la liberté d'enquête et de presse qui existe dans la démocratie américaine; il prouve que les autorités dont cet équipage relève ont préféré laisser ces témoignages s'exprimer librement et publiquement plutôt que de les diriger et de les étouffer au bénéfice d'une vérité officielle. Je voudrais être sûr que, dans une situation analogue mais renversée, tous les gouvernements du monde, et certains d'entre eux en particulier, reconnaîtraient si rapidement une erreur qu'ils auraient commise et produiraient au public si librement — et je dirai presque si naïvement — les témoins des événements en cause.

18. Sur cet événement même, je me bornerai à dire que cette attitude des autorités américaines, que M. Vychinsky leur reproche, me paraît constituer une forme, et même une convaincante présomption, de leur bonne foi, et que, si, non plus que M. Lodge ni M. Vychinsky lui-même, je ne suis aviateur, l'avis de tous les aviateurs que j'ai pu recueillir est qu'il est presque inconcevable qu'un bombardier puisse, en ouvrant le feu sur des chasseurs beaucoup plus rapides, beaucoup plus légers et beaucoup moins vulnérables que lui, s'exposer délibérément aux risques d'une riposte qui ne peut que lui être fatale.

19. Mais le problème posé devant nous n'est pas là, ou plutôt il déborde de beaucoup l'incident du 4 septembre. Ce qu'il convient de retenir, et ce qu'il appartient au Conseil de sécurité d'exprimer, c'est qu'il n'est pas admissible que le fait, certainement regrettable, mais souvent inévitable, pour un avion se trouvant en temps de paix à proximité ou même au-dessus du territoire d'un pays étranger, puisse être sanctionné par sa destruction et par des pertes de vies humaines. Même si l'erreur commise par lui était prouvée, même s'il est établi sur-le-champ — ce qui est proprement impossible — que cette erreur est volontaire et délibérément commise, l'usage de la force pour l'éloigner, avec les risques certains de le détruire, ne devrait pas être admis entre pays civilisés entretenant entre eux des relations pacifiques. Les diverses limites des eaux territoriales ont été fixées au temps de la navigation à voile, quand les navires mettaient plusieurs heures pour franchir la distance qu'un avion franchit aujourd'hui en quelques minutes. Tous les aviateurs également vous diront que, dans la grande majorité des cas, il est impossible, aussi bien pour un observateur à terre ou en mer que pour le navigateur d'un avion, de déterminer à quelques kilomètres près la position de cet avion à la verticale. Cette considération, avec toutes les possibilités qu'elle ouvre à des erreurs commises de bonne foi, suffirait à rendre moralement inacceptable le recours à la force et à la violence pour la corriger et pour la rectifier. J'ajoute qu'elle doit inspirer également prudence et sagesse aux avions qui exécutent des missions pacifiques à proximité de territoires étrangers et qu'il est à souhaiter que leurs pilotes laissent toujours subsister une marge largement calculée de sécurité suffisante entre l'espace international qui leur est ouvert et les espaces nationaux dont il leur est malaisé de discerner exactement, du haut du ciel, les limites.

20. Ainsi que l'a rappelé enfin M. Lodge, lorsqu'un incident de cette nature surgit, il existe une procédure internationale qui doit permettre, dans l'esprit et suivant les prescriptions de la Charte, de lui donner une solution honorable et pacifique. Si un Etat est convaincu de la

of the illicit presence of an aircraft over its territory, means to prove the justification of its complaint other than shooting the aircraft down in full flight are open to it; and if such an affair has unfortunately ended in tragedy and the two parties are casting the responsibility for this upon each other, the same procedure of negotiation, inquiries and finally recourse to the International Court of Justice should enable the injured party to obtain satisfaction and to prevent the recurrence of such incidents by appropriate measures.

21. As I said at the beginning of this statement, it was with deep satisfaction that I heard Mr. Lodge, speaking on behalf of his Government, open wide the doors for the application of this procedure both to the incident of 4 September and to every similar case, and I regretted the more that I could not find in Mr. Vyshinsky's statement any response to that declaration, which was wholly in conformity with the spirit of the Charter, by which all of us here should be actuated. The action taken by the United States delegation will have had the great merit of disclosing to the Security Council and to world public opinion a state of affairs and a number of incidents which have plunged only too many homes into mourning, peace time though it may be, and which are both symptoms of the distrust dominating international relations and factors aggravating this tension. A discussion such as the one we have here begun should permit full light to be thrown on this situation, and should give the conscience of mankind the opportunity to express its disapproval of methods of behaviour which contravene all the precepts of international morality.

22. In expressing its deep sympathy for the unfortunate victims of these methods, the French delegation cannot but fully associate itself with the action taken by the United States delegation and support that action without any reservation.

23. Mr. LEME (Brazil) (*translated from French*): The United States delegation is submitting to the Security Council for consideration a somewhat serious situation. A United States military aircraft has been attacked over the high seas by two Soviet MIG aircraft while carrying out a peaceful mission. The aircraft was destroyed and human lives were lost.

24. We very much regret that at the very time when the United Nations is preparing for the work of the ninth session of the General Assembly, after the conclusion of the armistice in Indo-China, a time when all hearts are joyfully celebrating universal peace, a fresh incident should have occurred, thus threatening the maintenance of this peace and of international security.

25. An atmosphere of mistrust and hostility cannot possibly constitute the climate in which the nations of the two hemispheres are to live. Peoples sometimes differ in their ideologies. That is of no importance. The peoples gathered under the flag of the United Nations have pledged themselves to practise tolerance and live together in peace with one another as good neighbours. This spirit should govern the conduct of nations on land and sea and in the air. It is understandable that in an atmosphere charged with intrigue and suspicion excesses may sometimes be committed. Such may be the conduct of certain persons, but it must in no circumstances be that of nations. Accordingly, an act of the kind which has been reported to the Council, if it is not the first, compels us to conclude that the requisite steps to prevent the recurrence of such incidents have not been taken.

présence illicite d'un avion au-dessus de son territoire, il existe pour lui d'autres moyens de prouver le bien-fondé de sa plainte que de l'abattre en plein vol, et, si cet incident a malheureusement connu une fin tragique dont les deux parties se rejettent la responsabilité, la même procédure de négociations, d'enquêtes, de saisie, enfin, de la Cour internationale de Justice, doit permettre à la partie lésée d'obtenir satisfaction et prévenir, par des mesures appropriées, le retour de ces événements.

21. Comme je l'ai dit au début de cette intervention, c'est avec une profonde satisfaction que j'ai entendu M. Lodge, parlant au nom de son gouvernement, ouvrir grandes les portes à l'application de cette procédure, aussi bien dans l'incident du 4 septembre que dans tout autre cas analogue, et je n'en ai que davantage regretté de ne trouver, dans le discours de M. Vyshinsky, aucun écho à cette déclaration entièrement conforme à cet esprit de la Charte qui doit tous ici nous animer. L'initiative de la délégation des Etats-Unis aura eu le grand mérite d'exposer devant le Conseil de sécurité et devant l'opinion publique mondiale un état de choses et une série d'incidents qui ont plongé dans le deuil, en pleine période de paix, un trop grand nombre de foyers, et qui sont à la fois des symptômes de la défiance qui domine les relations des peuples et des éléments d'aggravation de cette tension. Un débat comme celui qui vient de s'ouvrir devrait permettre de mettre en pleine lumière cette situation et doit donner l'occasion à la conscience humaine de réprouber les procédés qui contreviennent à tous les préceptes de la morale internationale.

22. En exprimant à la délégation des Etats-Unis sa profonde sympathie pour les malheureuses victimes de ces procédés, la délégation française ne peut que s'associer entièrement, en l'appuyant sans réserve, à l'initiative qu'elle a prise.

23. M. LEME (Brésil): La délégation des Etats-Unis soumet à l'examen du Conseil de sécurité une situation assez grave. Un avion militaire de ce pays a été attaqué, en haute mer, par deux avions soviétiques MIG, alors qu'il effectuait une mission pacifique. L'avion a été détruit, et des vies humaines ont été sacrifiées.

24. Nous regrettons beaucoup qu'au moment même où les Nations Unies se préparent aux travaux de la neuvième session de l'Assemblée générale, après la conclusion de la trêve en Indochine et alors que tous les cœurs se réjouissent de célébrer la paix universelle, un nouvel incident vienne s'ajouter à d'autres, menaçant ainsi le maintien de cette paix et de la sécurité internationale.

25. Il n'est pas possible qu'une atmosphère de défiance et d'hostilité constitue l'ambiance où vivent les nations de l'un et l'autre hémisphères. L'idéologie des peuples n'est pas toujours la même. Cela n'importe pas. Les peuples, rassemblés sous le drapeau des Nations Unies, ont accepté le compromis qui consiste à pratiquer la tolérance, à vivre en paix l'un avec l'autre dans un esprit de bon voisinage. Cet esprit doit régler la conduite des nations sur terre, sur mer et dans les airs. Dans l'atmosphère électrisée par l'intrigue et la suspicion, on comprend que l'on vienne à commettre parfois des excès. Telle peut être la conduite de certains hommes, mais il n'est pas possible que ce soit celle des nations. C'est la raison pour laquelle un acte de la nature de celui dont il s'agit, s'il se renouvelle, nous amène à la conviction que l'on n'a pas pris les mesures nécessaires pour empêcher sa répétition.

26. The Brazilian delegation takes note of the incident of 4 September; it regrets the fate of the victims, and, in the interest of international peace and security, appeals to States to give strict and categorical instructions to ensure that the men to whom missions of responsibility are entrusted should by caution and calm be able to prevent the recurrence of events such as that now before the Security Council.

27. Mr. TSIANG (China): I voted both at the 679th and at the present meeting in favour of the adoption of the agenda, after listening carefully to the objections of the Soviet Union representative.

28. The Soviet Union representative raised two objections. One was to the effect that, in his mind, the United States version of the incident of 4 September was entirely wrong and that, therefore, the incident was not worthy of attention. His second objection was based on his opinion that a discussion in the Security Council of the incident of 4 September 1954 would, as he stated, aggravate the situation in the Far East. I should like to take up the second objection first.

29. I do not believe that by itself any discussion in the Security Council aggravates any international situation, or, for that matter, improves any international situation. What effect a discussion in the Security Council can have on the factual situation in the world depends to a large extent on the tone of the discussion. In this respect, I should like to join with preceding speakers this afternoon in congratulating the United States representative on the moderation and sobriety of his statement and on the fact that he informed the Council that his Government was ready and willing to accept any of the means of peaceful settlement prescribed by the Charter of the United Nations. If there should be any aggravation of the international situation as a result of this discussion, the responsibility therefor would certainly not lie on the shoulders of the United States delegation.

30. Suppose the Council had decided to accept the objection of the Soviet Union representative and had dismissed this complaint offhand. Would that have improved the international situation? Let us imagine the resulting situation in the world if we had accepted the advice of the Soviet Union representative. I do not believe that it would have been improved at all. I believe that the effect of such action would, indeed, have aggravated the situation not only in the Far East but in the world as a whole, for by dismissing this complaint without a discussion we should have destroyed one of the important instruments of peace which the world has today.

31. I am firmly convinced that the Security Council did the right thing in adopting this agenda and in proceeding to consider the serious complaint that the delegation of the United States has placed before us. I would go a little further and say this: The United States, in bringing this case to the Security Council, has acted not only in defence of the interests of the United States but also in loyal fulfilment of its obligations as a Member of the United Nations.

32. Now we are faced with this situation. We have heard a version of the facts presented to us by the representative of the United States; we have heard also, a version of the facts presented to us by the representative of the Soviet Union; and the two versions are diametrically opposite. I am not a third party witness of the

26. La délégation du Brésil prend note de l'incident du 4 septembre 1954; elle regrette le sort des victimes, et, dans l'intérêt de la paix et de la sécurité internationales, elle adresse un appel aux Etats pour que des instructions sévères et formelles soient données, afin que la prudence et le calme des hommes à qui sont confiées des missions de responsabilité puissent éviter la répétition d'événements tels que celui dont le Conseil de sécurité est actuellement saisi.

27. M. TSIANG (Chine) (*traduit de l'anglais*): Deux fois — à la 679ème séance et à la présente séance — j'ai voté pour l'adoption de l'ordre du jour après avoir écouté attentivement les objections du représentant de l'Union soviétique.

28. Le représentant de l'Union soviétique a soulevé deux objections. D'une part, la version donnée par les Etats-Unis de l'incident du 4 septembre 1954 était, à son avis, entièrement erronée, et cet incident ne méritait donc pas de retenir l'attention. D'autre part, un débat du Conseil de sécurité sur l'incident du 4 septembre aggraverait, selon lui, la situation en Extrême-Orient. Je voudrais répondre en premier lieu à la deuxième objection.

29. Je ne crois pas qu'en soi un débat quelconque du Conseil de sécurité aggrave une situation internationale donnée ni, en l'occurrence, qu'il l'améliore. L'effet qu'un débat du Conseil de sécurité peut avoir sur la situation mondiale dépend dans une grande mesure du ton même de ce débat. A cet égard, je tiens à m'associer aux orateurs précédents qui, cet après-midi, ont félicité le représentant des Etats-Unis pour la modération et la sobriété de son exposé et l'ont remercié d'avoir informé le Conseil que son gouvernement était tout disposé à accepter l'un quelconque des moyens de règlement pacifique prescrits par la Charte des Nations Unies. Si le présent débat doit avoir pour effet d'aggraver la situation internationale, la responsabilité n'en incombera donc certainement pas à la délégation des Etats-Unis.

30. Supposons que le Conseil, décidant d'adopter les conclusions du représentant de l'URSS, ait refusé d'examiner cette plainte. Cela aurait-il amélioré la situation internationale? Imaginons quelles conséquences une décision conforme au vœu du représentant de l'URSS aurait eues sur la situation mondiale. Je ne crois pas qu'elle se serait trouvée améliorée en quoi que ce soit. Je crois qu'une pareille décision aurait eu pour effet d'aggraver la situation, non seulement en Extrême-Orient, mais encore dans le monde entier, car, en rejetant cette plainte sans l'examiner, nous aurions annihilé l'un des instruments de paix les plus importants dont le monde dispose aujourd'hui.

31. Je suis absolument convaincu que le Conseil de sécurité a eu raison d'adopter l'ordre du jour et d'examiner la plainte grave dont la délégation des Etats-Unis nous a saisis. J'irai même plus loin, et je dirai: en soumettant cette affaire au Conseil de sécurité, non seulement les Etats-Unis ont défendu leurs intérêts particuliers, mais encore ils ont rempli loyalement les obligations qui leur incombent en qualité de Membre de l'Organisation des Nations Unies.

32. La situation dans laquelle nous nous trouvons est la suivante: nous avons entendu la version des faits donnée par le représentant des Etats-Unis; nous avons également entendu la version donnée par le représentant de l'URSS; les deux versions sont diamétralement opposées. Je ne suis pas témoin indépendant de l'inci-

incident, and I doubt if it would be possible for this Council or any other international body to obtain a third party version of what took place for the simple factual reason that third parties did not happen to be on the scene.

33. What are we to do with these two versions? I have certain considerations in mind, certain guiding considerations. In the first place, in the United States — and, in fact, in all countries of the free world — there is no compulsion, legal, political or social, on the citizens of the country or on the servants of the government, civil or military, to falsify reports to their superiors. When a public servant in a free country — be he civil or military — sends a report to his superiors, he is expected to report the facts as he saw them. That is an elementary standard of conduct in all the free countries. In fact, in the free countries governments do not assume for themselves omniscience and do not presume to determine any line of thinking. That is not true in the Soviet Union. The Soviet Union Government does assume omniscience and does presume to determine the thinking and even the reporting of its servants. The fact that the Government of the United States corrected a part of its first note adds to my respect for the veracity of that Government. The fact that the United States Press, with thousands of newspapers, discussed the incident from different angles and called the attention of the public to the different versions and to the different aspects of this whole story also adds to my respect for the United States version of this incident. The United States Government, and in fact the government of any free country, faces domestic criticism for its public statements. That is one consideration in my mind in viewing and reviewing the two versions of the incident of 4 September which have been presented to this Council.

34. A second consideration is that such incidents have occurred in the past. The representative of the United States this morning called our attention to a number of such incidents affecting United States aircraft. He also called the attention of this Council briefly to some of the incidents affecting aircraft of other countries.

35. It so happens that yesterday morning I received the report of the Australian Royal Commission on Espionage. This publication is called *Official Transcript of Proceedings taken at Melbourne on Wednesday, 30 June 1954*. It produces the testimony of a former Soviet civil servant. I have in mind Mr. Petrov, whose name figured so largely in the world Press a few months ago. Now, unexpectedly and in fact very surprisingly, this testimony supplies a test of the veracity of the Soviet Union Government in matters of a similar kind.

36. In the winter of 1937, Soviet Union armed forces sought to intrude into the Chinese province of Sinkiang. The Soviet Union Government then, as the Soviet Union representative here, proclaimed its own innocence. In this testimony, I was interested to find that Mr. Petrov said that he was a member of that unit which intruded into Chinese soil and that, in fact, Soviet soldiers, tanks and aeroplanes did carry on warlike activities on Chinese soil and then withdrew. That controversy lasted for several years without any final decision

dent; je doute, d'ailleurs, qu'il soit possible pour le Conseil ou pour tout autre organisme international d'obtenir la version d'un témoin indépendant, pour l'excellente raison qu'il n'y avait pas de tierce partie présente sur les lieux de l'incident.

33. Quelle attitude adopter à l'égard de ces deux versions? J'ai quelques idées à ce sujet; il s'agit, en quelque sorte, de principes directeurs. En premier lieu, aux Etats-Unis, comme, en fait, dans tous les pays du monde libre, il n'existe aucune obligation juridique, politique ou sociale pour les citoyens du pays ou pour les agents de l'Etat, civils ou militaires, de falsifier les rapports faits à leurs supérieurs. Quand un fonctionnaire, civil ou militaire, d'un pays libre envoie un rapport à ses supérieurs, il est censé rapporter des faits tels qu'il les a vus. C'est là une règle de conduite élémentaire dans tous les pays libres. En fait, les gouvernements des pays libres ne prétendent pas à l'omniscience et ne cherchent pas à imposer une manière de penser. Il n'en est pas ainsi en URSS. L'Etat soviétique prétend à l'omniscience, et il entend régir la manière de penser de ses agents et même la manière de rendre compte de leurs actes. Le fait que le Gouvernement des Etats-Unis est revenu sur une partie de sa première note augmente le respect que j'ai pour la franchise de ce gouvernement. Le fait que la presse américaine, qui compte des milliers de journaux, a envisagé l'incident de différents points de vue et attiré l'attention du public sur les différentes versions et les divers aspects de toute cette affaire me donne d'autant plus de raisons de croire à la version des Etats-Unis. Pour ses déclarations publiques, le Gouvernement des Etats-Unis, de même, d'ailleurs, que le gouvernement de n'importe quel pays libre, s'expose à la critique de l'opinion publique de son pays. C'est là une considération dont je tiens compte en étudiant sans cesse les deux versions de l'incident du 4 septembre qui ont été données au Conseil.

34. Il faut aussi se rappeler que des incidents analogues se sont produits dans le passé. Ce matin, le représentant des Etats-Unis a appelé notre attention sur un certain nombre d'incidents identiques dont des avions américains avaient été victimes. Il a aussi appelé brièvement l'attention du Conseil sur quelques-uns des incidents dans lesquels des avions d'autres pays avaient été impliqués.

35. Il se trouve qu'hier matin j'ai reçu le rapport de la Commission royale australienne d'enquête sur l'espionnage. Cette publication s'intitule *Official Transcript of Proceedings taken at Melbourne on Wednesday, 30 June 1954* (transcription officielle de la séance tenue à Melbourne le mercredi 30 juin 1954). Elle reproduit le témoignage d'un ancien fonctionnaire soviétique. Il s'agit de M. Petrov, dont le nom a figuré si souvent dans la presse mondiale il y a quelques mois. Voici que, de façon tout à fait inattendue et même fort surprenante, ce témoignage permet de se rendre compte de la sincérité du Gouvernement de l'Union soviétique dans des questions de ce genre.

36. Pendant l'hiver 1937, les troupes de l'Union soviétique ont cherché à pénétrer dans la province chinoise du Sinkiang. A l'époque, le Gouvernement de l'Union soviétique a proclamé son innocence, tout comme le représentant de l'Union soviétique l'a fait ici. Il m'a paru intéressant de constater, à la lecture de ce témoignage, que M. Petrov reconnaît avoir fait partie de l'unité qui a pénétré sur le sol chinois, et admet qu'il est bien exact que des troupes, des chars et des avions soviétiques se sont livrés à une action militaire sur le

being obtained. Here at last, from a civil servant of the Soviet Union, a participant in that incident, we have the final proof as to Soviet responsibility in that case.

37. This morning, we heard a version of the facts which we may call the Vyshinsky version of the incident of 4 September; and, in the course of time, we will also have a Petrov version of the incident of 4 September.

38. This incident of 4 September stands condemned by the civilized opinion of the world. In the opinion of my delegation, the action of the Soviet Union aeroplanes which shot down the United States aeroplane deserves to be condemned.

39. Mr. SARPEN (Turkey): I have listened carefully to the statements made by the representatives of the United States of America and the Soviet Union. My delegation is gratified to note the calm and moderate tenor of the statement made by the representative of the United States. I understand fully the depth of indignation felt by public opinion in the host country to our Organization over this most regrettable incident.

40. The incident as reported by the news agencies and as explained in the letter dated 8 September 1954 from the representative of the United States of America addressed to the President of the Security Council [S/3287] is indeed very grave. "A United States Navy P2V aircraft, on a peaceful mission over [international] high seas," states this letter, "was attacked without warning by two MIG-type aircraft with Soviet markings... on September 4..." This unprovoked attack caused the destruction of the United States Navy aircraft and the loss of one of the members of its crew.

41. Had this been the first incident of its kind, one might not perhaps feel as alarmed as one feels now. Such incidents have, most unfortunately, been recurring for some time in conditions similar to those now under consideration.

42. As to the arguments that the United States Navy aircraft had violated Soviet Union territory or Soviet Union air space and that it had fired first on the Soviet fighters, these are not sound and convincing at all. Even if we were to suppose that the P2V aircraft had flown over Soviet Union territory as a result of human or mechanical error, or because of unfavourable atmospheric conditions, it should, according to well-established practice, have been warned and directed to its proper course. The ignoring of this practice and the shooting down of the aircraft without warning cannot and should not be condoned.

43. The representative of the Soviet Union quoted abundantly in his statement from the United States Press, and he made great capital of an error in the reports that immediately followed the incident under consideration. The United States Government, as the representative of the Soviet Union admits, subsequently corrected this error and gave an accurate account of the incident as it actually took place. This, in our opinion, should rather be appreciated than sharply criti-

sol chinois avant de se retirer. La controverse a duré pendant plusieurs années sans que l'on arrive à une décision définitive. Cette fois enfin, nous tenons d'un fonctionnaire de l'Union soviétique, qui a participé à l'incident, la preuve certaine de la responsabilité soviétique dans l'affaire.

37. Nous avons entendu ce matin une interprétation des faits, que l'on pourrait appeler la version Vychinsky, de l'incident du 4 septembre; et, le moment venu, nous aurons également une version Petrov de ce même incident.

38. L'incident du 4 septembre est condamné par l'opinion publique de tous les peuples civilisés du monde. De l'avis de ma délégation, les avions soviétiques qui ont abattu un avion américain se sont rendus coupables d'un acte qui appelle condamnation.

39. M. SARPEN (Turquie) (*traduit de l'anglais*): J'ai écouté attentivement les déclarations prononcées par les représentants des Etats-Unis et de l'Union soviétique. Ma délégation se plaît à constater le calme et la modération dont la déclaration du représentant des Etats-Unis est empreinte. Je comprends parfaitement l'indignation profonde ressentie par l'opinion publique du pays hôte de l'Organisation devant cet incident regrettable.

40. Cet incident, dont les agences de presse ont rendu compte et que le représentant des Etats-Unis a exposé dans la lettre qu'il a adressée le 8 septembre 1954 au Président du Conseil de sécurité [S/3287] est, en fait, très grave. Il est dit dans cette lettre que "le 4 septembre... alors qu'il remplissait une mission pacifique au-dessus de la haute mer, un appareil P2V de la Marine des Etats-Unis a été attaqué sans avertissement par deux avions du type MIG portant des marques d'identification soviétiques". Cette attaque non provoquée a entraîné la destruction de l'avion de la Marine des Etats-Unis et la perte de l'un des membres de son équipage.

41. Si cet incident avait été le premier du genre, on ne ressentirait peut-être pas une inquiétude aussi grande que celle dont on est saisi actuellement. Des incidents identiques se sont malheureusement produits depuis quelque temps dans des conditions analogues à celles qui ont entouré celui dont le Conseil est actuellement saisi.

42. Les arguments selon lesquels l'appareil de la Marine des Etats-Unis aurait violé le territoire ou l'espace aérien de l'Union soviétique et aurait, le premier, tiré sur les chasseurs soviétiques ne sont aucunement convaincants. A supposer même qu'à la suite d'une erreur humaine ou mécanique, ou qu'en raison de conditions atmosphériques défavorables, l'appareil P2V ait survolé le territoire de l'Union soviétique, il aurait dû, selon une pratique bien établie, recevoir un avertissement et être orienté dans la bonne direction. On ne saurait en aucun cas excuser le fait que les avions soviétiques, ne tenant nul compte de cette pratique, ont abattu l'appareil américain sans avertissement.

43. Dans sa déclaration, le représentant de l'Union soviétique a cité de nombreux extraits de la presse américaine, et il a tiré le plus grand parti d'une erreur contenue dans les rapports publiés immédiatement après cet incident. Comme le reconnaît le représentant de l'Union soviétique, le Gouvernement des Etats-Unis a corrigé cette erreur par la suite, et il a donné un compte rendu exact des conditions dans lesquelles l'incident s'était produit. Plutôt que d'appeler de viru-

cized. We do not very much admire those who stubbornly insist on errors and who consider themselves infallible.

44. The representative of the Soviet Union, in the final part of his statement, almost admitted, as clearly as could be expected in similar circumstances, that this deplorable incident had taken place over international high seas. As to the contention of the representative of the Soviet Union to the effect that the United States plane fired first, we cannot, even for the sake of argument, believe for a moment that the crew of the P2V fired first. The speed and manoeuvrability of the P2V and the MIG are known to us all. In respect of both speed and fire power, the P2V is largely handicapped. Therefore, firing first by the crew of a P2V aircraft on a MIG would mean seeking certain destruction — and no one in his right mind would seek to be destroyed.

45. Avoidance of such provocative acts in international relations is one of the first prerequisites for achieving an atmosphere of international co-operation that will be conducive to the maintenance of international peace and security. What makes the incident under consideration all the more deplorable is the fact that it has occurred at a time when appearances tend to indicate that some attempts are being made to lessen the existing tension in international relations.

46. In this brief statement I have tried to be as frank and as straightforward as I could be in order to show the apprehensions of my delegation over the recurrence of such lamentable incidents which might increase to dangerous proportions the already existing tension. It is in this spirit that we are prepared to support any decision or recommendation which may lead to a peaceful solution and provide assurances for the prevention of the recurrence of such incidents.

47. Mr. MUNRO (New Zealand): An incident of the nature described in the United States representative's letter of 8 September is *prima facie* a matter of international concern, and when, as in this case, the States involved are great Powers, such an incident cannot be viewed other than with gravity. That sense of gravity is accentuated by a feeling of grief and sympathy over the loss of life involved.

48. At this stage no specific action by the Council has been proposed. Even if no action is contemplated, however, it is appropriate that the Council should be fully acquainted with the facts and that its members should have an opportunity to express their views. I, too, should like to pay a tribute to the moderation and candor displayed by the representative of the United States in his speech this morning. The consensus of opinion in the Council — and that consensus is already clear enough — it may be hoped, will be taken into account by the parties responsible, whether or not it is embodied in a formal resolution.

49. It cannot be disputed that this incident took place, and that, furthermore, in recent months other incidents of a similar nature have occurred, in each of which Communist planes have attacked planes of other nations.

En fait, cette attitude nous paraît digne d'éloges.

On n'a pas beaucoup d'admiration pour ceux qui s'entêtent dans l'erreur et se considèrent comme infallibles.

44. Dans la dernière partie de son exposé, le représentant de l'Union soviétique a presque reconnu — aussi clairement du moins qu'on pouvait s'y attendre dans les circonstances — que cet incident déplorable s'était produit au-dessus des eaux internationales et lorsque les appareils survolaient la mer libre. Quant à l'allégation du représentant de l'Union soviétique selon laquelle l'avion américain aurait tiré le premier, il est impossible d'admettre un seul instant, même pour les besoins de la discussion, que l'équipage du P2V a pu tirer le premier. Nous savons tous quel est le plus maniable et le plus rapide des deux avions: le P2V ou le MIG. Au point de vue tant de la rapidité que de la puissance, le P2V est nettement défavorisé. Par conséquent, si l'équipage d'un appareil P2V tirait le premier sur un appareil MIG, il irait au devant d'une destruction certaine, et nul ne peut, s'il est sain d'esprit, chercher volontairement sa propre destruction.

45. Si l'on veut créer un climat de coopération internationale propice au maintien de la paix et de la sécurité internationales, il faut avant tout éviter, dans les relations internationales, de se livrer à des actes de provocation de ce genre. Ce qui rend l'incident en question d'autant plus déplorable, c'est qu'il s'est produit à un moment où les apparences semblaient indiquer que l'on faisait un effort pour diminuer les tensions existantes dans les relations internationales.

46. Au cours de ce bref exposé, je me suis efforcé d'être aussi sincère et aussi clair que possible, de manière à montrer les appréhensions de ma délégation concernant le retour répété de ces incidents lamentables qui risquent d'augmenter, dans une mesure inquiétante, les tensions déjà existantes. C'est dans cet esprit que nous nous déclarons prêts à appuyer toute décision ou recommandation de nature à faciliter une solution pacifique et à garantir que des incidents de ce genre ne se reproduiront pas.

47. M. MUNRO (Nouvelle-Zélande) (*traduit de l'anglais*): Un incident du genre de celui dont il est question dans la lettre du représentant des Etats-Unis en date du 8 septembre apparaît d'emblée comme un sujet de préoccupation internationale, et, lorsque les Etats intéressés sont de grandes Puissances, comme dans le cas présent, il devient particulièrement grave. Sa gravité s'accroît encore du fait de l'impression pénible et de la compassion que l'on éprouve en songeant à ceux qui en ont été les victimes.

48. Jusqu'à présent, aucune mesure précise n'a été proposée par le Conseil. Néanmoins, même si l'on n'envisage aucune action pour le moment, il convient que le Conseil connaisse exactement les faits et que ses membres aient la possibilité d'exprimer leurs vues. Je voudrais, à mon tour, rendre hommage au représentant des Etats-Unis pour la modération et la sincérité dont il a fait preuve ce matin dans son exposé. L'opinion générale du Conseil — qui se dégage déjà très nettement — sera, il faut l'espérer, prise en considération par les parties intéressées, même si elle ne fait pas l'objet d'une résolution formelle.

49. On ne peut pas nier que l'incident a eu lieu, ni qu'au cours des derniers mois d'autres incidents du même genre se sont produits, des avions communistes ayant dans chaque cas attaqué des appareils d'autres nations.

nalities, outside Communist territory. The United States letter states that the latest incident is "of a type which might endanger the maintenance of international peace and security". It is obvious that this danger increases with the repetition of such incidents, particularly if they assume the nature of a pattern. It is also obvious that international tension will be created and international relations will deteriorate if all protests, however well founded, are rejected and no means of equitable settlement can be found.

50. In this connexion I should like to refer to the speech delivered in the general debate at the seventh session of the General Assembly by the leader of the Swedish delegation. In his speech¹ Mr. Unden referred to a similar incident involving Swedish and Soviet planes, and his remarks, in my opinion, were a model of pertinence and moderation.

51. He drew attention to the fact that both the Swedish planes shot down had been flying over international waters, even outside the twelve-mile limit claimed by the Soviet Union. The Soviet Union, he reported, refused to accept any responsibility in regard to the first claim, despite the fact that no aircraft belonging to a third Power were in the vicinity. In regard to the second incident, the Soviet Union claimed that the plane concerned had crossed the Soviet frontier and had opened fire. In fact, the Swedish plane was unarmed and was engaged in rescue operations. The Soviet Union further refused to submit the matter either to the International Court of Justice or to arbitration.

52. It was in connexion with this last refusal that the representative of Sweden made his most cogent point and one that is equally relevant today. The Swedish representative drew attention to the "tremendous peace offensive" which had been launched by the Communists. He emphasized, as so indeed did the representative of the United States today, the valuable contribution to peace which would derive from an extensive use of a judicial procedure in the settlement of international disputes. "The governments which range themselves behind the new peace propaganda", he concluded, "should at any rate show so much good will as not themselves to refuse acceptance of inquiry by international organs into the facts of a dispute".

53. Today there is much talk of the possibility of what is called "peaceful co-existence". I should like to suggest two simple ways in which a state of peaceful co-existence can be strengthened. In the first place, attacks of the kind we are discussing should not be made. Surely they can be avoided. None, I believe, is unavoidable. In the second place, such disputes as do arise should be submitted to international judgment, and that judgment should be accepted. If these two principles were followed by all, "peaceful co-existence" would attain a less precarious reality than it has today.

54. Mr. BORBERG (Denmark): A detailed account of the incident of 4 September and the reply of the Soviet Union representative having been given just

nationalités hors du territoire communiste. Dans sa lettre, le Gouvernement des Etats-Unis indique que le dernier en date de ces incidents est "de ceux qui risquent de menacer le maintien de la paix et de la sécurité internationales". Il est évident que cette menace augmente à mesure que les incidents se répètent, surtout s'ils paraissent correspondre à un plan. Il est également évident qu'ils aboutiront à des tensions internationales et qu'ils risqueront de nuire aux relations internationales, si toutes les protestations, quel qu'en soit le bien-fondé, sont rejetées et si l'on ne trouve aucun moyen de règlement équitable.

50. Je voudrais, à cet égard, appeler l'attention des membres du Conseil sur l'exposé que le chef de la délégation suédoise a présenté lors de la discussion générale à la septième session de l'Assemblée générale. A cette occasion, M. Unden a parlé¹ d'un incident analogue survenu entre des avions suédois et soviétiques, et ses observations sont, à mon avis, remarquables par leur pertinence et leur modération.

51. Il a appelé l'attention sur le fait que les deux avions suédois abattus survolaient alors des eaux libres, en dehors même de la limite de douze milles à laquelle prétend l'URSS. L'URSS, a-t-il précisé, a décliné toute responsabilité dans le premier incident, bien qu'aucun aéronef appartenant à une tierce Puissance ne se soit trouvé à proximité à ce moment. Pour le second incident, l'URSS a soutenu que l'avion abattu avait franchi la frontière soviétique et avait ouvert le feu. En réalité, l'avion suédois n'était pas armé; il participait à une opération de sauvetage. De plus, l'URSS a refusé de soumettre l'affaire à la Cour internationale de Justice ou à tout autre arbitre agréé.

52. C'est à propos de ce dernier refus que M. Unden, représentant de la Suède, a fait une remarque extrêmement frappante, et qui paraît également pertinente dans le cas présent. Il a appelé l'attention sur la "vaste offensive de paix" lancée par les communistes. Il a souligné, comme d'ailleurs le représentant des Etats-Unis l'a fait aujourd'hui, l'avantage notable que retirerait la cause de la paix d'un recours généralisé aux méthodes judiciaires pour régler les différends internationaux. "Les gouvernements qui se rangent derrière cette nouvelle propagande pacifiste, a-t-il conclu, "devraient au moins montrer assez de bonne volonté pour ne pas refuser eux-mêmes d'admettre que, quand il surgit un différend, des organes internationaux enquêtent sur les faits contestés."

53. On parle beaucoup aujourd'hui de la possibilité de ce qu'on appelle "la coexistence pacifique". Je voudrais suggérer deux moyens assez simples d'assurer des assises plus fermes à la coexistence pacifique. En premier lieu, personne ne devrait se livrer à des attaques comme celle dont nous avons à connaître aujourd'hui. Il est certainement possible de les éviter; je ne crois pas qu'aucune d'elles soit inévitable. En second lieu, les différends qui s'élèvent devraient être soumis à un arbitrage international, et la décision des arbitres devrait être acceptée. Si tous les pays se conformaient à ces deux principes, la "coexistence pacifique" pourrait connaître une réalité moins précaire que ce n'est actuellement le cas.

54. M. BORBERG (Danemark) (*traduit de l'anglais*): Nous venons de prendre connaissance, aujourd'hui, du récit détaillé de l'incident du 4 septembre et

¹ See *Official Records of the General Assembly, Seventh Session, Plenary Meetings*, 379th meeting.

¹ Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, septième session, Séances plénières*, 379ème séance.

today, my Government has obviously not been in a position to study the case. My observations must therefore of necessity be of a tentative and very general nature.

55. In view of the importance which the great Powers attach to such incidents and the consequences the people of the smaller Powers fear may result, it was with great pleasure that I noted the restraint with which the representative of the United States presented his case. Not only was there nothing in the direction of war threats, but there were definite indications of willingness to settle the matter either through direct negotiations or in the International Court of Justice. As the Soviet Union has not brought the case before the Council, in spite of the fact that it maintains that the United States aircraft attacked first, there seems to be on its side as well no desire to exaggerate the incident. I therefore very much hope that the two parties will succeed in finding a solution satisfactory to both of them.

56. To that hope I add the expression of another hope, based on their stand here today, that the great Powers, in their endeavours to safeguard peace, will henceforth find it possible to make their military border relations less tense. The effect of shooting down one single aircraft in peace time is of no military importance worth speaking of, but its effect in making negotiations more difficult is long lasting. Add incident to incident, and the willingness of governments and people to settle down to negotiations, trading and living together will dwindle in proportion to the tensions created by the incidents. A policy of avoiding incidents would be a great help to all peace endeavours.

57. The PRESIDENT (*translated from French*): Since all the members of the Council have expressed their views on this case, I should like to make some observations in my capacity as representative of COLOMBIA.

58. We have all of us had to reply to general criticisms of the United Nations. It is accused of being a useless organization which could well be dispensed with. But the fact is not that the United Nations is useless or ineffective, but that our governments do not know how to make use of it. The United States request gave us great satisfaction, because it proves not only the usefulness, but also the necessity, of the United Nations and the justification for its existence.

59. In the past, even incidents less serious than the one we are now discussing have started wars. It is to be hoped that the permanent members of the Council will in future bring such incidents before it, as the United States has done; for this discussion shows how important a part the Security Council can play in preventing them from bringing about consequences of more tragic seriousness.

60. I have to admit that I did not understand the arguments adduced by our eminent Soviet Union colleague very well. I do not, for instance, see why he criticized the United States delegation for approaching me last Monday and requesting the convening of the Security Council four days later. On the contrary,

de la réponse du représentant de l'Union soviétique; mon gouvernement n'a donc évidemment pas été en mesure d'étudier l'affaire. Mes observations seront donc nécessairement provisoires et d'ordre très général.

55. Vu l'importance que les grandes Puissances attachent à ces incidents et la crainte que, chez les petites Puissances, l'on éprouve à l'égard des conséquences possibles de ces incidents, j'ai été très heureux de constater la modération avec laquelle le représentant des Etats-Unis a présenté sa thèse. Non seulement on ne trouve rien, dans son exposé, qui ressemble à une menace de guerre, mais on y relève des indications très nettes de la volonté de régler l'affaire, soit par des négociations directes, soit devant la Cour internationale de Justice. Comme l'Union soviétique n'a pas porté l'affaire devant le Conseil, bien qu'elle soutienne que l'avion américain a attaqué le premier, il semble qu'il n'y ait, de son côté non plus, aucun désir de donner à l'incident une importance exagérée. Par conséquent, j'ai le ferme espoir que les deux parties réussiront à trouver une solution satisfaisante pour chacune d'elles.

56. J'exprime encore un autre espoir qu'autorise l'attitude adoptée ici même aujourd'hui par les grandes Puissances: c'est que celles-ci, en s'efforçant de sauvegarder la paix, trouveront désormais la possibilité de réduire le nombre des incidents militaires sur leurs frontières. Un incident au cours duquel un seul avion est abattu en temps de paix n'a pas, du point de vue militaire, des conséquences assez importantes pour qu'elles méritent d'être mentionnées, mais il peut avoir pour effet de rendre pendant longtemps les négociations plus difficiles. Que les incidents s'ajoutent les uns aux autres, et la volonté des gouvernements et des peuples d'entamer des négociations, de commercer et de vivre côte à côte, sera ébranlée au fur et à mesure que croîtra la tension née des incidents. Une politique de prévention des incidents ne pourrait que seconder considérablement les efforts entrepris en faveur de la paix.

57. Le PRESIDENT: Tous les membres du Conseil ayant exprimé leur point de vue sur cette question, je vais me permettre de présenter quelques observations en ma qualité de représentant de la COLOMBIE.

58. Nous avons tous eu à répondre aux critiques généralement adressées à l'Organisation des Nations Unies. On l'accuse d'être une organisation inutile dont on pourrait fort bien se passer. Or ce n'est pas l'Organisation qui est inutile ou inefficace, c'est plutôt nos gouvernements qui ne savent pas s'en servir. La requête des Etats-Unis nous a donc donné une grande satisfaction, car elle prouve non seulement l'utilité, mais également la nécessité et la raison d'exister de l'Organisation des Nations Unies.

59. Des incidents, même moins graves que celui dont nous discutons aujourd'hui, ont dans le passé fait éclater des guerres. Il est à souhaiter que les membres permanents du Conseil soumettent à l'avenir, comme l'ont fait les Etats-Unis, de tels incidents, car cette discussion démontre l'importance du rôle que peut jouer le Conseil de sécurité pour empêcher qu'ils conduisent à de plus grandes tragédies.

60. Je dois avouer que je n'ai pas très bien compris les arguments avancés par notre collègue de l'Union soviétique. Je ne vois pas pourquoi, par exemple, il a critiqué la délégation des Etats-Unis pour s'être adressée à moi lundi dernier et pour avoir demandé, quatre jours après, la convocation du Conseil de sécurité.

I consider that the attitude taken by the United States proves its entire good faith. When you discover that a fire has broken out, you do not wait to find who is responsible before you call the fire brigade. I believe that Mr. Lodge's decision to request the calling of the Security Council and to refer the matter to it even before he had received full reports on what had occurred proves not merely his entire good faith but also his sincerity. That is why I believe that what has happened during the past four days — the haste with which the case was referred to the Security Council and the very frank correction of certain errors and certain reports — bears witness to a sincerity and a good faith for which all of us should be grateful to the United States delegation.

61. I have also been impressed by the case argued by our French colleague, Mr. Hoppenot. Even without being an airman, one must obviously find it hard to understand why a mere bomber would provoke an attack by fighter planes, which, as everyone knows, have far greater striking force. It is just as though someone were to try to attack with his bare fists a soldier armed with a sub-machine gun. It is incomprehensible on the face of it. It is hard to see how the reconnaissance aircraft could have attacked the fighter planes.

62. I have noted, too, Mr. Vyshinsky's argument that the map calculations were wrong. No very accurate maps are available, but I have referred to an atlas and have found that Vladivostok is situated at the south of a peninsula less than fifty miles long. Following Mr. Vyshinsky's suggestion I drew a line eastward from Vladivostok; and according to the scale, the distance of 100 miles to which he referred gives a point on the high seas, not on any territory, either Soviet or non-Soviet. I may quite well be wrong, but this does at least show clearly that the matter needs to be examined more closely. I should be grateful to the Soviet representative if he would furnish us with a map so that we can check the distances he mentions.

63. That is why I, for my own part, would have been in favour of an investigation in accordance with Article 34 of the Charter. Indeed, it was precisely for reasons of this sort that the decision was taken to include this Article when the Charter was drafted at San Francisco: in order to give the Security Council the power to investigate any dispute so as to prevent obscure incidents from becoming threats to international peace and security as a result of false information or misinterpretation. Accordingly, the Council's investigatory powers were universally recognized, without reservation. Still more: the permanent members of the Council were required to abstain from voting in the discussion of any dispute to which they were parties, as was the case with the United Kingdom when the Corfu question came up for consideration. In my opinion it would unquestionably be a great step forward if the Council were allowed to make use of the investigatory powers conferred upon it at San Francisco; for that would enable it to settle situations which might, if allowed to deteriorate, start a war, as they have done in the past.

J'estime, au contraire, que l'attitude prise par les Etats-Unis prouve leur entière bonne foi. Lorsqu'on décèle le commencement d'un incendie, on n'attend pas de déterminer les responsabilités pour appeler les pompiers. J'estime que la décision de M. Lodge de demander la convocation du Conseil de sécurité et de soumettre à cet organe la question avant même d'avoir été saisi des rapports complets sur ce qui s'était passé prouve, non seulement son entière bonne foi, mais aussi sa sincérité. C'est la raison pour laquelle je crois que ce qui s'est passé au cours des quatre derniers jours — la hâte à saisir le Conseil et la rectification, avec la plus grande franchise, de certaines erreurs et de certaines informations précédentes — témoigne d'une sincérité et d'une bonne foi dont nous devons tous savoir gré à la délégation des Etats-Unis.

61. D'autre part, l'argument développé par notre collègue de la France, M. Hoppenot, m'a frappé. Il est évident que, même sans être aviateur, on ne comprend pas comment un simple avion de bombardement irait provoquer une attaque de la part d'avions de chasse qui, on le sait, ont une puissance de combat bien plus grande. Ce serait exactement comme si quelqu'un voulait s'attaquer, à coups de poing, à un soldat qui aurait une mitraillette. Evidemment, de prime abord, on ne comprend pas la question. On ne voit pas très bien comment l'avion de reconnaissance a pu attaquer les avions de chasse.

62. J'ai retenu, d'autre part, l'argument de M. Vyshinsky, selon lequel les calculs faits d'après les cartes étaient erronés. Bien que nous n'ayons pas de cartes très précises, je me suis reporté à un atlas, et j'ai constaté que Vladivostok était situé au sud d'une péninsule qui ne représente même pas 50 milles. Suivant la suggestion de M. Vyshinsky, j'ai tiré une ligne de Vladivostok vers l'est et, d'après l'échelle, les 100 milles dont il a fait mention donnent un point qui se trouve en pleine mer, et non pas sur un territoire, soviétique ou non soviétique. Il est très possible que je me trompe, mais la preuve est faite néanmoins qu'il est nécessaire d'étudier la question de plus près. Je serais reconnaissant au représentant de l'Union soviétique de nous faire parvenir une carte; nous pourrions nous rendre compte ainsi à quoi correspondent les distances qu'il nous indique.

63. C'est pour cette raison que, personnellement, j'aurais été partisan d'une enquête, conformément à l'Article 34 de la Charte. D'ailleurs, lorsqu'à San Francisco on a rédigé cet article, c'est précisément pour une raison de ce genre que l'on a décidé de l'inscrire dans la Charte: pour donner au Conseil de sécurité le pouvoir d'enquêter sur tous différends afin d'éviter que des incidents mal connus puissent devenir, par suite de renseignements erronés ou d'une fausse interprétation, des menaces à la paix et à la sécurité internationales. Aussi le pouvoir d'enquête du Conseil a-t-il été reconnu par tous sans limitation. On est même allé plus loin, en demandant aux membres permanents du Conseil de s'abstenir dans toute discussion d'un différend auquel ils sont parties, comme ce fut le cas pour le Royaume-Uni lors de l'examen de la question de Corfou. A mon avis, si l'on permettait au Conseil de faire usage de son pouvoir d'enquête, qui lui a été reconnu à San Francisco et qui peut lui permettre de régler des situations qui pourraient, en s'aggravant, et qui ont pu, autrefois, déclencher une guerre, on ferait certainement un grand progrès.

64. Hence, the step taken by the United States delegation is a very important one, and, I repeat, it is unfortunate that the proposals for an investigation are not being accepted. Obviously one of the parties can oppose an investigation, supposing that it is carried out on its own territory, by, for example, preventing aircraft crews from making statements to a United Nations commission. But that, in my opinion, is a detail; what really counts is the judgment passed by public opinion. For it is self-evident that if one government accepts the investigation and the other refuses to have anything to do with it, no arguments will prevent public opinion from regarding the government which does not accept the investigation as guilty.

65. Mr. Vyshinsky told us this morning—I made a note of his observation—that the matter needed clarification. We entirely agree, but in my view the best method of achieving this is to agree to an investigation. If Mr. Vyshinsky told us that he was not against an investigation, that would be a far more solid argument than all those we heard this morning.

66. However, investigation is only one of the possible solutions. There are others. The representatives of France and Turkey, for instance, have made observations which might very well serve as the basis for constructive negotiations to prevent the recurrence of incidents of this kind. For example, we have heard an explanation of the way in which Soviet aircraft warn aircraft flying off course that they are over foreign territory. An aircraft may happen to stray off course owing to bad weather or technical reasons and enter foreign territory; but would it not be possible, in order to warn it of that fact and direct it to land or withdraw, to agree on conventions or signals other than a burst of artillery fire—a somewhat violent method of bringing the matter to its notice?

67. I believe that a solution could be found if the will to study the matter existed. For example, it might be possible to draft conventions providing for effective means of informing the crew of a foreign aircraft that it has strayed, it may well be in good faith, over the territory of another country. At all events, today's discussion proves that the problem needs to be considered and a solution found.

68. As the representative of Denmark has very judiciously observed, nothing is more dangerous than international tension in frontier areas. Anything that is done to obviate incidents in these areas will contribute to the maintenance of international peace and security.

69. I myself have no proposal to submit to the Council. However, in case any member of the Council, bearing thought for the future, should wish to submit specific proposals at another meeting—if there is one—I wish to say that my position is identical with that of the representative of Turkey. If, after a closer examination of all the documents, we have the opportunity of reopening this debate and of reaching an effective solution, I shall certainly vote for any draft resolution designed to achieve the purposes laid down in Chapter VI of the Charter.

70. Speaking now as PRESIDENT, I should like to say that I have no other speaker on my list. Does any member of the Council propose to speak after the interpretation of my statement?

64. Dans ces conditions, l'initiative de la délégation des Etats-Unis présente un grand intérêt, et je répète qu'il est regrettable que l'on n'accepte pas les propositions d'enquête. Il est évident que l'une des parties peut s'opposer à une enquête—en supposant qu'elle soit conduite sur son territoire—en empêchant, par exemple, les équipages des avions de faire des déclarations devant une commission des Nations Unies. Mais c'est là, à mon avis, un détail, et ce qui compte, c'est le jugement de l'opinion publique. En effet, il va de soi que, si un gouvernement accepte l'enquête alors que l'autre s'y refuse, aucun argument n'empêchera l'opinion publique de considérer comme coupable celui qui n'aura pas accepté cette enquête.

65. M. Vychinsky nous a déclaré ce matin, et j'ai relevé cette phrase, qu'il fallait tirer l'affaire au clair. Nous sommes parfaitement d'accord, mais il me semble que le meilleur moyen d'y parvenir, c'est d'accepter une enquête. Si M. Vychinsky nous disait qu'il ne s'y oppose pas, ce serait là un argument beaucoup plus valable que tous ceux que nous avons entendus ce matin.

66. L'enquête, néanmoins, n'est qu'une des solutions possibles. Il en est d'autres. Les représentants de la France et de la Turquie, par exemple, ont présenté des observations qui pourraient très bien servir de base à des négociations constructives destinées à empêcher des incidents de ce genre de se reproduire. Ainsi, l'on nous a expliqué comment les avions soviétiques indiquaient aux avions égarés qu'ils se trouvaient en territoire étranger. Il peut arriver qu'un avion, à cause du mauvais temps ou pour des raisons techniques, s'égaré et pénètre en territoire étranger; mais ne pourrait-on pas, pour le lui faire savoir et pour lui enjoindre d'atterrir ou de s'éloigner, se mettre d'accord sur des conventions ou des signaux autres qu'une décharge d'artillerie, moyen un peu violent de le lui indiquer?

67. Je crois que l'on pourrait trouver une solution si l'on voulait bien étudier cette question. On pourrait, par exemple, établir des conventions prévoyant des moyens efficaces pour faire comprendre à l'équipage d'un avion étranger qu'il s'est, de bonne foi peut-être, égaré sur le territoire d'un autre pays. En tout cas, la discussion d'aujourd'hui prouve la nécessité d'étudier le problème et de lui trouver une solution.

68. Ainsi que l'a fort bien fait remarquer le représentant du Danemark, rien n'est plus dangereux que les tensions internationales dans les zones frontalières. Tout ce qui sera fait pour éviter les incidents dans ces régions contribuera à maintenir la paix et la sécurité internationales.

69. Pour ma part, je n'ai pas de propositions à soumettre au Conseil. Néanmoins, pour le cas où, au cours d'une nouvelle séance—s'il y en a une—un des membres du Conseil, pensant à l'avenir, voudrait présenter des propositions concrètes, je tiens à faire savoir que ma position est identique à celle du représentant de la Turquie. Si, après avoir étudié plus à fond tous les documents, nous avons l'occasion de reprendre ce débat et d'arriver à une solution efficace, je voterai certainement en faveur de tout projet de résolution tendant aux objectifs prévus dans le Chapitre VI de la Charte.

70. J'ajoute, parlant maintenant en ma qualité de PRESIDENT, que je n'ai pas d'autre orateur inscrit sur ma liste. Un membre du Conseil a-t-il l'intention de prendre la parole après la traduction de mon intervention?

71. Mr. VYSHINSKY (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*): I should like to take this opportunity of replying to some critical remarks which have been made here in regard to my statement. In asserting that the specific incident described in the United States notes of 6 September did in fact occur, Sir Pierson Dixon should have adduced some facts to corroborate his contention that the incident took place precisely as described and not otherwise. He confined himself, however, to an unsupported assertion that there was, as he put it, strong *prima facie* evidence that precisely such an attack took place. It must be recognized that considering all the circumstances, a bare unsupported assertion that the event took place in such a way and not otherwise, considering that a number of statements have been made to show that that was not and could not have been the case and that the version given contains a number of contradictions and is extremely confused, in such circumstances, I repeat, a mere uncorroborated assertion is not sufficient.

72. I should also like to make it clear that I have no intention whatsoever of explaining my position as if I were an accused person standing trial, or of justifying the position of my delegation. In order to remove this misunderstanding, I should like it to be clear to the Council that I do not consider myself or my country to be in such a position. Since my request that the item should not be included in the Security Council's agenda was not met, I consider it essential to make an explanatory statement, giving an accurate and objective account, based on precisely established facts in the possession of my Government, of what in fact took place, and at the same time, to draw attention to a number of contradictions, errors and mutually exclusive arguments in the United States position; there will thus be no room for doubt of the objectivity and impartiality of the analysis I am making. I am obliged to take this course, because the Security Council rejected my proposal that this question should not be discussed. This does not, however, mean that I accept the view that the Security Council is obliged to discuss the question because it has taken a decision to that effect. I still adhere to the point of view that it is inappropriate for the Security Council to discuss this question, for a variety of reasons, the most important of which are that the incident described did not occur, that it did not take place at the position stated and did not involve the occurrences described in the incorrect account contained in the United States note and submitted to us by the United States representative.

73. If I understood him correctly, Mr. Urrutia is now proposing not only that I should take a line directly opposed to my position, as I have just described it, but also that I should acquiesce in the desire that the Council should undertake a more detailed examination of the question. He is presumably counting on my great naiveté. He is probably assuming that I shall agree, with a kind smile, to absolutely everything. That would be a completely unfounded assumption.

74. I prove to you that it is not the business of the Security Council to examine this question, and the reply I get is: "Come, let us appoint a commission to go more deeply into the question". But if I said: "I entirely agree with you, let us appoint such a

71. M. VYCHINSKY (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit du russe*): Je voudrais saisir cette occasion pour répondre à quelques-unes des critiques qui m'ont été adressées au sujet de mon intervention. Lorsque Sir Pierson Dixon nous a déclaré que les événements étaient tels qu'ils sont décrits dans les notes des Etats-Unis du 6 septembre, il aurait dû invoquer certaines considérations pour confirmer qu'il en était bien ainsi et pas autrement; cependant, il s'est borné purement et simplement à déclarer que tout semblait prouver, de prime abord, qu'une telle attaque avait eu lieu. Mais il conviendrait de reconnaître qu'en tout état de cause, on ne saurait se contenter d'une déclaration pure et simple, suivant laquelle les événements se sont passés ainsi et non autrement, alors qu'un certain nombre d'observations ont été formulées en vue de prouver que l'affaire ne s'est pas passée ainsi, qu'elle ne pouvait pas se passer ainsi, et que la description que l'on en avait faite contenait plusieurs contradictions et témoignait d'une grande confusion.

72. Je voudrais notamment attirer l'attention sur le fait que je n'ai nullement l'intention de m'expliquer en adoptant l'attitude d'un accusé, ni de me disculper. Afin de dissiper ce malentendu, je vous prie de croire qu'à mon avis, ni moi ni mon pays ne nous trouvons en pareille situation. J'estime indispensable, puisqu'il n'a pas été fait droit à ma demande tendant à exclure cette question de l'ordre du jour du Conseil de sécurité, de fournir des explications décrivant fidèlement et objectivement la situation telle qu'elle se présente réellement, selon des données indiscutables que mon gouvernement possède; j'en profiterai pour signaler, dans la position des Etats-Unis toute une série de contradictions, d'erreurs, d'arguments qui s'excluent mutuellement, de manière à ne laisser subsister aucun doute quant à l'impartialité, à l'objectivité de l'enquête à laquelle je me livre actuellement ici. Je suis contraint de procéder ainsi, puisque le Conseil de sécurité n'a pas accepté ma proposition tendant à ne pas examiner la question; mais cela ne signifie nullement que je reconnaisse l'opportunité, pour le Conseil de sécurité, de procéder à cet examen, quoi qu'il ait pu décider à cet égard. Mon point de vue n'a pas changé; je continue à considérer que le Conseil de sécurité n'a pas à examiner cette affaire, pour toutes sortes de raisons — dont la principale est que l'incident que l'on nous a décrit ne s'est pas produit du tout, qu'à l'endroit indiqué aucun incident n'a eu lieu, que les événements qui se seraient déroulés à l'occasion dudit incident sont eux aussi imaginaires et que la description qui en a été faite dans la note des Etats-Unis et par le représentant de ce pays, ne correspond pas à la réalité.

73. On me propose à présent, si j'ai bien compris l'intervention de M. Urrutia, non seulement d'adopter une attitude qui s'oppose absolument au point de vue que je viens d'exposer, mais encore de faire le premier pas en faveur de l'adoption de la motion par laquelle le Conseil de sécurité est invité à étudier cette question de manière encore plus approfondie. M. Urrutia me croit sans doute bien naïf. Il pense peut-être qu'avec un bon sourire il me fera accepter n'importe quoi. Mais cette supposition n'est nullement fondée.

74. Je vous prouve que le Conseil de sécurité n'a pas à examiner cette question, et vous me dites: "Créons une commission qui examinera cette question de façon approfondie". Mais, en acceptant cette proposition, en acceptant de créer une pareille commission, je dirais

commission", I should *ipso facto* be accepting the thesis that the Security Council is entitled to deal with this question. But I have argued and sought to convince you from the very outset that the Security Council is not entitled to do so.

75. You refer in this connexion to Article 34 of the Charter. I see no grounds whatever for bringing this incident under Article 34. I referred to this, among other matters, in my statement in which I drew attention to the observations of the special Washington correspondent of the *Christian Science Monitor*. This gentleman pointed out that responsible United States military authorities not involved in diplomatic and propaganda tactics would be inclined to take the line that this incident and others of the same kind represented a normally admissible risk of patrol and counter-patrol duty in certain areas. So that if you engage in this type of patrol work, which some in all seriousness call nothing but offensive snooping (let me use the language of criminal law, in which it would be described as espionage), I must be allowed to insist that measures of some other kind should be taken, not those preached here by certain representatives claiming to be guided by highly delicate humanitarian considerations. But I shall have something to say about this a little later.

76. Accordingly I consider that Article 34, to which you have referred, can have no bearing on this question, simply because this question has no connexion with Chapter VI. Chapter VI is concerned with cases in which a dispute arises the continuance of which is likely to endanger the maintenance of international peace and security.

77. I deeply regret the occurrence of such incidents as that of 4 September. Even so, however, we surely cannot seriously think that this incident is capable of causing international complications likely to endanger international peace and security? And what I have heard here from other members of the Security Council strengthens my conviction that, whatever attitude we may adopt in this case, whatever regrets we may express — and regret is called for because the incident, since it entailed loss of life, provoked needless tension in the relations of the countries directly involved — we must not represent the case as one which, unless some sort of special measures are immediately adopted by the Security Council, will directly threaten international peace. But articles in the United States Press say quite frankly that the case must by hook or by crook be brought under Chapter VI in order to make it impossible for the Soviet Union to cast a contrary vote, that is to use the veto, in order to force it to abstain from voting, as prescribed in such cases by Article 27, paragraph 3 of the Charter. But all these manoeuvres have absolutely no bearing on the incident itself, despite all its regrettable aspects from the humanitarian and political points of view — in which connexion, of course, I have no reason to raise any objections and shall raise none.

78. Of course, an incident is an incident. This is a regrettable incident. Firing is regrettable wherever it occurs. But, I venture to ask, what connexion is there between this incident and Chapter VI of the Charter? There is absolutely no connexion.

79. The United States representative and I will doubtless continue to differ about how the incident came about, who was guilty, what were the consequences,

précisément que le Conseil de sécurité est compétent pour s'occuper de cette question. Or, depuis le début de cette discussion, je cherche à vous prouver et à vous faire reconnaître que le Conseil de sécurité n'est pas compétent en la matière.

75. Vous invoquez ici les termes de l'Article 34 de la Charte. Je ne vois aucune raison pour appliquer cet article à l'incident qui nous occupe. Je l'ai d'ailleurs dit dans mon intervention, lorsque j'ai appelé l'attention sur une observation du correspondant spécial à Washington du *Christian Science Monitor*, qui a déclaré que les organes militaires responsables des Etats-Unis, qui se tiennent à l'écart de toute tactique diplomatique et de toute propagande, seraient enclins à oublier cet incident, car des incidents de ce genre constituent, dans certaines régions, un risque normal pour toute mission de reconnaissance. En d'autres termes, si vous acceptez de faire faire de pareilles missions, que d'aucuns qualifient en toute sincérité de "surveillance insultante" — permettez-moi d'ajouter qu'en droit pénal, on appelle cela de l'espionnage — dans ce cas, j'insisterai pour qu'on prenne d'autres mesures que celles que préconisent ici certains représentants qui s'inspirent, à les en croire, de considérations humanitaires particulièrement nuancées. Mais je reviendrai à cette question un peu plus tard.

76. Il me semble donc que l'Article 34, que vous invoquez, n'a aucun rapport avec la question qui nous occupe, pour cette simple raison que cette question ne tombe pas sous le coup du Chapitre VI. Le Chapitre VI ne traite en effet que des différends dont la prolongation est susceptible de menacer le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

77. Je regrette sincèrement qu'il se produise des incidents du genre de celui du 4 septembre. Mais, ceci dit, pensez-vous sérieusement que cet incident puisse conduire à des complications internationales, lesquelles risqueraient de menacer le maintien de la paix et de la sécurité internationales? Après les déclarations des autres membres du Conseil de sécurité, je suis certain que cette affaire, quelque regrettable qu'elle soit — car il faut la déplorer, puisqu'elle a créé une tension inutile dans les relations entre certains pays directement intéressés et qu'elle a causé une victime — ne peut cependant être considérée comme un différend qui, si des mesures extraordinaires ne sont pas prises dès maintenant par le Conseil de sécurité, constitue une menace directe contre la paix internationale. Mais, dans la presse américaine on écrit ouvertement qu'il faut à tout prix examiner cette question en vertu du Chapitre VI, pour empêcher l'Union soviétique de voter "contre", c'est-à-dire de recourir au droit de veto, et pour l'obliger à s'abstenir de voter, comme le prévoit, dans certains cas, le paragraphe 3 de l'Article 27 de la Charte. Or, toutes ces tentatives n'ont aucun rapport avec l'incident en question, bien qu'il faille le déplorer au point de vue humanitaire comme au point de vue politique; naturellement, je n'ai aucune raison de m'opposer à cela, et je ne m'y oppose pas.

78. Certes, un incident est un incident. Cet incident est pénible. Il est toujours pénible d'ouvrir le feu. Mais je voudrais savoir quel rapport il y a entre cet incident et le Chapitre VI de la Charte. Il n'y en a aucun.

79. Je concède que nous discuterons encore avec le représentant des Etats-Unis pour savoir comment cet incident s'est produit, qui est coupable, quelles ont été

and so forth. But will the continuation of this dispute be a threat to peace? No. A threat to peace will be created if the so-called patrol activities of such aircraft are continued, patrolling which some frank individuals have called espionage. That could lead to clashes.

80. Of course, an increase in the frequency of border incidents could bring about a threat to peace; quantitative changes of any kind may be transformed into a qualitative change. But a dispute connected with an incident of this kind is not by itself sufficient to create such a threat; this will arise only if such incidents are repeated. Naturally we must take steps to see that they do not occur. I shall fully support any proposals which, independently of this particular case, are designed to prevent the occurrence of such incidents in the future; but the essential condition for that is to put an end to this "prying" (as the United States Press calls it) into foreign territory by so-called patrol bombers, which are made out to be quite puny, indeed incapable of attacking anyone and so slow that they can scarcely disengage if attacked by some other aircraft.

81. In my view, measures must be taken to put a stop to this patrolling, or weather observation or, as Mr. Lodge called it, anti-submarine surveillance. It may be asked what submarines the aircraft were looking for. Whose submarines were they trying to track down and where? If the United States fleet were to cease performing such functions, if the whole practice and system of what is called peaceful patrolling were dropped — a policy in actual fact of endeavouring to penetrate frontiers with military aircraft, armed to the teeth and intended, with the help of their radar and other apparatus to detect and observe one thing and another — then we should have grounds for hoping that such incidents would not be repeated in the future. No self-respecting State can permit its State frontiers to be inadequately defended.

82. Mr. Munro has referred here to the incident involving a Swedish aircraft in 1952. I should like to point out, if we are to consider that incident, that it too involved the question whether or not it is permissible to open fire on an aircraft which does not comply with a request made by the frontier authority of a State.

83. The Swedish Government in its correspondence with the Soviet Government argued that Swedish legislation and Swedish regulations in general did not admit that thesis. However, I should like to recall that there is a Swedish Government instruction which was appended to the Swedish Government's note to the Soviet Government in 1952, in which it is stated that individual aircraft which penetrate into Swedish territory without permission should be warned to withdraw. If the aircraft does not change its course and head away from Swedish territory, the instruction says, it should be fired on.

84. This is natural and right. Every State which has any respect for its sovereignty, its independence and its security in all cases has the right of self-defence. Where there is no attack, there need be no self-defence: that is the import of this principle. Of course it does not mean that a State may take the offensive on the

les conséquences, etc. Mais est-ce qu'en prolongeant ce différend, nous menacerons la paix? Non. Il y aura une menace contre la paix si des avions comme celui dont il est question continuent d'effectuer des prétendues "patrouilles", des "patrouilles", que certains hommes sincères qualifient de "surveillance". Voilà ce qui est de nature à provoquer des conflits.

80. Bien entendu, des incidents de frontière répétés, comme tout élément quantitatif qui peut acquérir un caractère qualitatif, peuvent créer une menace. Mais, ce qui crée cette menace, ce n'est pas le fait même de discuter d'un incident quelconque; c'est le fait que ces incidents se répètent. Evidemment, il faut prendre des mesures pour que de tels incidents ne se produisent pas. J'appuie sans réserves toutes les propositions qui, indépendamment du cas qui nous occupe, tendront à éviter le retour de ce genre d'incidents; mais, pour qu'il en soit ainsi, il faut d'abord que les prétendus bombardiers de reconnaissance, qui, d'après la description qu'on en fait, sont inoffensifs et ne sont même pas en mesure d'attaquer qui que ce soit, ni même d'échapper à une attaque en raison, à ce que l'on prétend, de leur lenteur, cessent d'exercer à l'encontre de l'étranger cette "surveillance" dont parle la presse des Etats-Unis.

81. A mon avis, il faut s'efforcer de faire cesser ce genre de patrouilles qui ont pour objet d'étudier les conditions atmosphériques ou, comme l'a dit M. Lodge, à surveiller les sous-marins. Je me demande quels sont les sous-marins que vous cherchiez? A qui appartaient-ils et où les recherchiez-vous? Lorsque la flotte des Etats-Unis n'exercera plus ce genre de fonctions, lorsque l'on aura supprimé cette pratique et ce système qui consistent à organiser des patrouilles de caractère prétendument pacifique, et qui, en réalité, consistent à envoyer par delà la frontière des avions militaires puissamment armés, chargés d'accomplir une mission d'observation et de surveillance à l'aide de radars et d'autres appareils, on pourra espérer que ces incidents ne se reproduiront plus. Aucun Etat qui se respecte ne peut admettre que ses frontières ne soient pas suffisamment défendues.

82. M. Munro a parlé ici de l'incident de l'avion suédois survenu en 1952. Je voudrais rappeler, si l'on doit parler de cet incident, que l'on s'était demandé alors si l'on pouvait ou non ouvrir le feu contre quelqu'un qui viole une frontière et qui n'obtempère pas aux injonctions du service de garde de l'Etat en question.

83. Dans une note au Gouvernement de l'Union soviétique, et dans un échange de notes avec ce gouvernement, le Gouvernement de la Suède s'est efforcé de prouver que la législation suédoise et les règlements suédois en général ne reconnaissent pas cette situation. Je voudrais cependant rappeler qu'il existe une instruction du Gouvernement de la Suède, jointe en annexe à une note de ce gouvernement adressée au Gouvernement de l'Union soviétique en 1952 et selon laquelle les avions isolés qui franchiront sans autorisation les limites du territoire suédois seront refoulés sur avertissement. Si l'avion continue à se déplacer en direction du territoire suédois, on tirera dessus.

84. C'est naturel et légitime. Tout Etat qui respecte sa souveraineté, son indépendance et sa sécurité a toujours le droit de se protéger, le droit de se défendre. N'attaquez pas, nous ne nous défendrons pas; voilà ce que dit cette règle. Cela ne veut pas dire que, sous prétexte que l'on vous attaque, vous pouvez attaquer vous-mêmes.

pretext that it has been attacked. That would be a gross distortion of the principle to which I am referring.

85. I again say, let us assume that all of you are right. For certain reasons, which are quite understandable, incidentally, you are all with one voice upholding the United States version. Let us assume that all of you are right, that the incident did in fact take place at a distance of forty miles. But where were the forty miles in question located. Were they in the waters off San Francisco or San Diego? Where were they? Off the United States coast or, perhaps, off the Japanese coast, which Soviet aircraft approach within a distance of forty miles? No, these miles were off the Soviet coast. What is the reason for approaching to a distance of 40 miles and then asserting that the aircraft approached to that distance only. What is the reason? What is the reason for aircraft approaching to a distance of 40 miles, aircraft which are armed and, furthermore, equipped with radar? The United States Press itself states that the purpose is to feel out the strength of the enemy's radar installations. Who is that enemy? It is hardly necessary for me to be specific and state that the Soviet Union is regarded as the enemy against whom the United States is conducting an armaments race and stockpiling atomic and hydrogen bombs, on the strength of which it is engaging in propaganda for a preventive war against the Soviet Union. The Soviet Union is the enemy. This is why, at one point or another, the United States is feeling out its strength.

86. Even if the facts set out in the notes from the United States Government are correct, I still ask where the incident occurred? It did not occur off the United States coast, even at a distance of 50 or 100 miles. Vladivostok indeed is 10,000 kilometres from the United States. Where then did the incident occur? Perhaps the aircraft of the Soviet Union penetrated deep into American air space? Perhaps Soviet submarines are prowling off the coast of Colombia? I do not know. Mr. Urrutia is quite likely better informed on this matter than I. But I ask you: even if this is the case, why was it that this incident took place near the Soviet coast, even if it was 40 miles away? You carefully avoid this question. You regard it as quite proper that, as is now the case, the United States Navy should consider itself the master of the situation in the Pacific, able to do whatever it likes. It can sail into the Strait of Formosa. It can undertake the defence of that unfortunate so-called Government of Chiang Kai-shek, with its equally unfortunate and not over-intelligent representatives with whom we are unfortunately obliged to have dealings here and who engage in all manner of slanderous nonsense which, I regret to say, runs unchecked in the Security Council, as was clearly demonstrated here today. We have heard many statements, including those of highly placed representatives of the United States, to the effect that the United States Navy is the master in the Atlantic, the Mediterranean and the Pacific. It is the master everywhere. Efforts are being made to make us believe that anything United States aircraft, submarines, or surface warships do will be justified. I see proof of this here now.

Ce serait là une grossière déformation du principe dont je viens de parler.

85. Je vous le demande une fois de plus: admettons que vous ayez tous raison. Vous soutenez unanimement pour certaines raisons la version des Etats-Unis, ce qui, d'ailleurs, est compréhensible. Admettons que vous ayez tous raison, que l'incident se soit bien produit à 40 milles. Mais où se trouvaient donc en réalité ces 40 milles? Je vous le demande une fois de plus: dans les eaux de San-Francisco, de San-Diego? Où étaient ces milles? Près du rivage américain ou peut-être près des côtes japonaises, à 40 milles desquelles volent des avions soviétiques? Non, cela se trouve bien près des côtes soviétiques. Pourquoi vous montrez-vous à 40 milles et déclarez-vous: "Nous ne sommes venus qu'à 40 milles"? Pourquoi? Pourquoi vous présentez-vous à une distance de 40 milles avec des avions armés et qui plus est, équipés d'installations de radar? Votre propre presse dit à ce sujet que c'est pour éprouver la puissance des installations de radar de l'adversaire. Quel est cet adversaire? Est-ce que je dois vraiment démêler de tout cela que vous considérez l'Union soviétique comme un adversaire, contre lequel vous menez la course aux armements, à l'intention duquel vous faites des réserves de bombes atomiques et à l'hydrogène, que vous en profitez pour mener une propagande en faveur de la guerre préventive contre l'Union soviétique; le voilà, votre adversaire. Voilà ce que vous voulez tâter par ci par là ...

86. Si même ce que dit le Gouvernement des Etats-Unis dans ses notes était conforme à la vérité, alors, je vous le demande, où s'est passé cet incident? Il n'a pas eu lieu près des côtes américaines, pas même à une distance de 50 ou de 100 milles. On sait bien que Vladivostok est à 10.000 km des Etats-Unis. D'ailleurs, où l'incident a-t-il eu lieu? Serait-ce que l'Union soviétique aurait envoyé ses avions pour pénétrer dans les eaux américaines? Peut-être y a-t-il des sous-marins soviétiques au large de la Colombie? Je n'en sais rien. Je présume que M. Urrutia connaît cette question mieux que moi. Mais je vous demande: s'il en est bien ainsi, pourquoi cet incident s'est-il produit à une quarantaine de milles des côtes de l'Union soviétique, mais tout de même près des côtes de l'Union soviétique? Voilà une question à laquelle vous évitez de répondre. Vous tenez pour légale la situation actuelle, où le commandement de la flotte de guerre des Etats-Unis se croit maître et seigneur dans l'océan Pacifique et considère que cette flotte a tous les droits. Elle est donc libre de se rendre dans le détroit de Formose. Elle est libre de prendre la défense de ce malheureux "gouvernement" de Tchong Kai-cheh, qui emploie des représentants tout aussi malheureux et pas trop intelligents, avec lesquels nous devons malheureusement traiter ici et qui s'occupent ici même de la diffusion de diverses calomnies, lesquelles — nous avons eu l'occasion de nous en rendre compte aujourd'hui — ne rencontrent pas de résistance au Conseil de sécurité. Nous avons entendu beaucoup de déclarations, émanant en partie de personnalités très haut placées, selon lesquelles la flotte de guerre des Etats-Unis domine dans l'océan Atlantique, en Méditerranée et dans l'océan Pacifique. Elle domine partout. On nous fait croire que, quels que soient les actes commis par les avions, les sous-marins ou les navires de surface des Etats-Unis, tout est parfaitement légitime. Je trouve ici même des preuves de cette façon de voir.

87. It is necessary to bear in mind, however, that the Soviet Union considers that the Security Council should not deal with the matter; we shall therefore reject any proposals which are based on the premise that it falls within the Council's jurisdiction. Whether or not you think I am entitled to vote, whether or not you consider that I am an interested party in the dispute, whether or not you interpret my vote as a veto, whether or not you intend to take this into account — regardless of all this, we shall continue to maintain this position.

88. I shall revert to Sir Pierson's statement in which he referred to "strong evidence". What "strong evidence" does he have in mind? On what is it based? On the statements which the airmen were able to make. But we still do not even know what they said beyond the fact that one airman said he opened fire and another said that he did not open fire. The Navy Department states in reply to inquiries that it is not known who fired. But if it is not known who fired, when and why he fired are also unknown. And this is what is described as *prima facie* evidence. But such a description is a mockery of the course of justice. It is not *prima facie* evidence, but prime nonsense. The most complete and utter nonsense.

89. The fact is that absolutely no evidence has been put forward in the case. Take Mr. Lodge's letter, for example. It contains no evidence to support the assertions made. Take his speech. In my view, he proved nothing except the opposite of what he set out to prove.

90. Sir Pierson Dixon's arguments therefore seem to me to be ill-considered and unwise.

91. I should like to say a few words about Mr. Hoppenot's statement. All of us have long been acquainted with Mr. Hoppenot and respect his stronger side — but he also has his weaker side, which is connected with his way of thinking. Mr. Hoppenot said that contradictions are proof of good faith. For a man to acknowledge his own mistake is to strengthen the belief that he acted in good faith. Naturally, it is good when a man corrects his mistake, but it is not good if he does so and at once proceeds to commit a greater one.

92. Of course, if there are contradictions, if some say one thing and some say another, then, according to the maxim that the truth emerges from the clash of opinions, the truth emerges when contrary views are expressed. But how can it be concluded that contradictions are proof of good faith? Does it mean that a man is not speaking in good faith if he speaks without involving himself in contradictions? Are we to say that contradictions are proof of good faith and that therefore the more contradictions there are, the more good faith is demonstrated? A man who embroils himself in contradictions is a man of the greatest good faith because, had he not been, he would have been at pains to conceal and avoid contradictions. While if he does not avoid contradictions and if the contradictions pile up, one on top of another — a veritable mountain of contradictions — then he is a prodigy of good faith. That is Mr. Hoppenot's reasoning. This line of reasoning is inadvisable. This is particularly true in the present case, which involves not an abstract question of good faith, but the fact that there are contradictions in the state-

87. Cependant, il ne faut pas perdre de vue que l'Union soviétique est d'avis que le Conseil de sécurité ne doit pas s'occuper de cette question; en conséquence, nous nous opposerons à toutes propositions qui seraient fondées sur l'hypothèse que le Conseil de sécurité est compétent. Que le Conseil décide que nous avons ou que nous n'avons pas le droit de voter, que nous sommes ou que nous ne sommes pas une partie intéressée au différend, que notre vote doit ou ne doit pas être considéré comme un veto, que le Conseil le prenne ou ne le prenne pas en considération, nous continuerons à nous en tenir à notre position actuelle.

88. J'en reviens au discours de sir Pierson Dixon. Il nous a parlé de "preuves convaincantes". Mais quelles sont ces "preuves convaincantes"? Sur quoi ces preuves reposent-elles? Elles ne peuvent être fondées que sur les déclarations des aviateurs. Or, nous ne savons pas encore ce que ces aviateurs ont déclaré, si ce n'est que l'un d'eux dit: "J'ai tiré", tandis qu'un autre dit: "Je n'ai pas tiré". Aux demandes qui lui ont été adressées, le Département de la Marine a répondu que l'on ne savait pas qui avait ouvert le feu. Or, si l'on ne sait pas qui a tiré, on ignore également quand on a tiré, et pourquoi. Et c'est cela que l'on appelle des éléments de preuve. Mais c'est se moquer du code de procédure! Ce ne sont pas des éléments de preuve, mais des éléments de bouillie. C'est une véritable bouillie.

89. Il faut reconnaître qu'en l'occurrence on n'a présenté aucune preuve. Prenez par exemple la lettre de M. Lodge: elle n'apporte rien à l'appui de ses affirmations. Prenez sa déclaration: elle ne prouve rien, à mon avis; elle a même établi le contraire de ce qu'il voulait prouver.

90. C'est pourquoi les observations de sir Pierson Dixon me paraissent inconsidérées et imprudentes.

91. Je voudrais à présent dire quelques mots à propos de l'intervention de M. Hoppenot. Nous connaissons M. Hoppenot depuis longtemps, et nous respectons tous ses bons côtés, mais il a aussi de mauvais côtés. M. Hoppenot nous a dit que les contradictions établissent la sincérité. En reconnaissant sa propre erreur on atteste encore davantage qu'on a agi de bonne foi. C'est certes une qualité pour un homme de rectifier une de ses erreurs. Mais, lorsque, rectifiant une erreur, cet homme se met immédiatement à en commettre une autre, beaucoup plus grave, ce n'est plus une qualité.

92. Certes, s'il y a contradiction, si toutes les voix ne sont pas unanimes et si un représentant dit une chose alors qu'un autre représentant en dit une autre, la vérité apparaîtra, conformément au principe "de la discussion jaillit la lumière". Mais peut-on en déduire que les contradictions ne font qu'établir la sincérité? Faut-il en conclure que, si quelqu'un parle sans se contredire, il démontre sa mauvaise foi? En vérité, peut-on affirmer que les contradictions établissent la sincérité et que plus on se contredit, plus on est sincère? Si un orateur s'enlise dans les contradictions, cela veut dire qu'il est l'homme le plus sincère parce que, selon vous, lorsqu'un homme n'est pas sincère, il tente de dissimuler quelque chose et cherche à tout prix à éviter toute contradiction. Mais, puisqu'il n'évite pas les contradictions et que ces contradictions deviennent de plus en plus nombreuses — nous sommes actuellement en présence d'une montagne de contradictions — cela veut dire qu'il est un géant de sincérité. Voilà en quoi consiste la logique de M. Hoppenot. Cette logique, il est impossible de l'accepter. Ceci d'autant plus qu'il ne s'agit pas, en l'occurrence,

ments of United States officials, contradictions that reveal the inaccuracy of the United States version. Mr. Hoppenot asks me why I mentioned the call, which I as well as others knew about. But that is really not some sort of secret; and I did not learn of it by means of some piece of radar apparatus. The fact is that the call was made on Monday but the meeting was not called until Friday. That was what I said in pointing out that there had been some kind of confusion. Allow me to point out that in one of the American newspapers yesterday, or perhaps today, I read that certain American officials had acted too hastily in this case, had forced the pace too much and then, when they had overstepped the mark, had no idea what to do next. They considered questions of form and method, the claim to be made, the nature and form in which it should be expressed and so forth. This was all that I had in mind in mentioning the matter. I do not think that this is a great secret. Mr. Hoppenot defended the United States version at all costs and, in an attempt to help the United States authorities extricate themselves from these "contradictions", said that nothing prevented them from maintaining their original position.

93. I would ask Mr. Hoppenot if he seriously thinks that there was nothing to prevent this? If one airman says "I fired", and another one says "I fired, not you", it is very difficult afterwards to say that nobody fired. Perhaps he thinks this is perfectly normal: a lie once uttered should be persisted in to the end, regardless of consequences. But there are people and facts that may catch a liar out. There is never any shame or danger in admitting a mistake provided the admission is not followed by another mistake. But it serves no useful purpose to admit a mistake, if at the same time every effort is made to prove that the United States is in the right and if, as one newspaper has reported, the United States authorities have taken special steps to prove that the incident took place over the high seas. What steps were these? First there was the affirmation that the incident occurred 100 miles to the east of Vladivostok, but later, when the first steps were being taken to prove that the clash occurred over the high seas, the figure of 125 miles made its appearance. Even 145 miles was mentioned. I do not know how any reliance can be placed on such data as these. To my mind it is impossible to place any reliance on them at all.

94. You say: let us verify the facts. Mr. Urrutia even asked whether I would not produce a map. I could do so without difficulty, of course, though I have no cartographer's workshop or office here to prepare one. But I can go to a bookshop—assuredly in the United States there is a shop where maps are to be had and I have no doubt that they are to be had even in Colombia—and purchase the map. Then, after acquiring a pair of dividers as well, all we have to do is to measure off on this map the appropriate distance to scale. You will then be able to fix the spot where these 100 miles end. Why then do you need a map of mine, a map signed by me? If I say "Certainly, here you are", it will mean that I have been dragged into discussing this question: I will produce a map, then

d'une question abstraite touchant la sincérité, mais d'un fait, à savoir des contradictions relevées dans les déclarations des personnalités officielles des Etats-Unis, contradictions qui font ressortir la fausseté de la thèse américaine. M. Hoppenot demande pourquoi j'ai rappelé ce coup de téléphone dont, avec beaucoup d'autres représentants, j'ai eu connaissance. Mais il ne s'agit pas là d'un secret, et je ne l'ai pas appris au moyen d'installations de radar. D'ailleurs, ce coup de téléphone a été donné lundi, et nous ne nous sommes réunis qu'aujourd'hui vendredi. Si j'ai parlé de ce coup de téléphone, c'était précisément pour souligner que la confusion régnait. Permettez-moi de vous signaler d'autre part que, dans un journal américain d'hier ou d'aujourd'hui, j'ai lu que certains hommes d'Etat américains avaient agi trop rapidement dans cette affaire, qu'ils avaient "forcé" la situation et que, maintenant, ils ne savaient plus que faire. C'est pour cette raison qu'ils ont réfléchi ces derniers jours à des questions de forme et de méthode, ainsi qu'aux exigences à formuler et aux expressions à employer. Voilà pourquoi j'ai parlé de ce coup de téléphone. Je pense qu'il ne s'agit pas d'un grand secret.

93. M. Hoppenot a cherché à défendre à tout prix la version des Etats-Unis; il s'est notamment efforcé d'aider les Etats-Unis à sortir de ces "contradictions". Il a déclaré que rien n'empêchait les autorités américaines de s'en tenir à leur position initiale. M. Hoppenot pense-t-il sérieusement que rien ne les empêchait de le faire? Lorsqu'un des aviateurs dit: "J'ai tiré", et l'autre: "Ce n'est pas toi qui a tiré, c'est moi", il est fort difficile de déclarer que personne n'a tiré. Peut-être estimez-vous que c'est chose naturelle: quand on a dit un mensonge, on doit y rester fidèle jusqu'au bout. On ne doit avoir peur de rien. Cependant, il y a des personnes, il y a des faits qui pourraient vous convaincre de mensonge. On ne devrait jamais avoir honte d'avouer sa faute; ce n'est pas dangereux, à condition que cet aveu n'entraîne pas une faute nouvelle. Mais cela ne sert à rien de corriger une faute si, en même temps, on cherche à démontrer à tout prix que ce sont les Etats-Unis qui ont raison. Ainsi, dans un des journaux, on lit la déclaration suivante: en vue de démontrer que l'incident s'est produit en pleine mer, les autorités américaines ont pris des dispositions spéciales. Mais quelles sont donc ces dispositions? On a commencé par affirmer que le point était situé à 100 milles à l'est de Vladivostok; ensuite, lorsqu'on a pris les premières dispositions pour démontrer que l'incident avait eu lieu en pleine mer, on s'est mis à citer le chiffre de 125 milles. On a même parlé de 145 milles. Je me demande comment on peut ajouter foi à des indications pareilles. A mon avis, elles ne méritent aucune confiance.

94. Vous nous dites: "Vérifions les faits". M. Urrutia est même allé jusqu'à demander si je ne serais pas disposé à présenter une carte. Certes, il n'est pas difficile de présenter une carte, quoique je ne possède pas ici un cabinet ou un bureau de cartographie qui eût pu tracer cette carte. Cependant, je puis me rendre dans une librairie. Aux Etats-Unis, on pourra certainement trouver un magasin qui vend des cartes géographiques. Je ne doute pas d'ailleurs qu'on trouve des cartes en Colombie, et que rien n'empêche de les acquérir. Si l'on se procure également un compas, il suffira de mesurer sur cette carte la distance correspondante, tenant compte de l'échelle; vous comprendrez alors en quel point aboutit cette distance de 100 milles. Pourquoi donc vous faut-il une carte à moi, une carte à mon nom?

we will appoint a commission, then there will be something else. In other words, it will turn out that the Security Council is competent to deal with this question. No, it is not competent to do so. If I venture to take up time it is only because I am compelled to do so.

95. For the record, I should like to add with reference to one speaker, that I consider it beneath my dignity to react in any way to the slanderous statement by the so-called representative of China who in reality is the representative of the Chiang Kai-shek clique and was thrown out of China by the freedom-loving Chinese people when they freed themselves from their oppressors. I did not interrupt this gentleman when he made his provocative and slanderous statement. I did not raise a point of order at the time because I relied on the loyalty of the President. I am now taking the opportunity of pointing this out. This too, very likely, is part of the plan for the consideration of this question; presumably it is considered undesirable to discuss it in a more tranquil manner than that which those gentlemen — who, I regret to note, are still seated near me — allow themselves to use in discussing any question.

96. The Turkish representative said that this incident, in the form in which it was described in the American Press, gave rise to universal alarm. Of course, it gave rise to alarm; it alarmed us too, because we see in it evidence that certain States are persistently pursuing the objective of "feeling out", as some newspapers put it, what is going on in foreign territory.

97. This incident provides further proof that such States are following a course of action entailing consequences which do not contribute to an improvement in the international atmosphere; quite the reverse. The Berlin conference helped to ease the tension, despite the unfavourable conditions under which it was held; the Geneva conference resulted in the end of the war in Indo-China. That marked an enormous advance towards the strengthening of world peace and international security. As we know, a number of other measures have been taken by some countries with a view to aggravating the international political situation; for example, the attempt to compel France to vote for ratification of the so-called European Defence Community. That attempt failed, thanks to the resistance of the French people, for which they are only to be commended. All the facts I have mentioned have served to ease international tension to some extent. This development was probably not welcome in all quarters and it was perhaps thought that it might be useful, at this particular moment, on the eve of the ninth session of the General Assembly, which will be called up to consider and decide a large number of highly important questions, to attempt to raise a stir over this specific issue. The situation is quite simple: If a patrol aircraft attempts to cross our frontier, it will receive the appropriate treatment from us. And such incidents are the germ, the initial cause from which a weakening of international confidence and co-operation develops. Every event, of course, has a political explanation.

Mais, au fait, je comprends bien pourquoi vous m'adressez cette demande. Si je réponds "d'accord", cela signifiera que je me suis laissé entraîner au fond du problème. D'abord je présenterai la carte, puis nous désignerons une commission, ensuite nous prendrons encore d'autres mesures. Il ressortirait de tout cela que le Conseil de sécurité est compétent pour s'occuper de la question. Mais, en fait, il n'a nullement cette compétence. Et, si je me permets d'abuser de vos précieux moments, c'est uniquement parce que vous m'y obligez.

95. Pour aborder le point suivant, je voudrais dire, à propos d'un autre orateur, que je m'abaisserais en ripostant au discours calomnieux du prétendu représentant de la Chine, qui en réalité ne représente que la clique de Tchang Kai-chek, chassée du territoire de la Chine par le peuple chinois épris de liberté qui a secoué le joug de ses oppresseurs. Je n'ai pas interrompu ce monsieur qui s'est permis de faire ici un discours plein de provocations et de calomnies. Au moment même, je me suis abstenu de demander la parole pour une motion d'ordre parce que je m'en remettais à l'impartialité du Président. Je profite de ma présente intervention pour relever le fait. Tout cela est probablement prévu dans l'examen de cette question; en effet, il n'est sans doute pas très souhaitable d'examiner la question sur un ton plus calme que le ton sur lequel ces messieurs — qui, par surcroît, occupent malheureusement des sièges dans mon voisinage immédiat — se permettent de parler lors de la discussion d'une question quelle qu'elle soit.

96. Le représentant de la Turquie a déclaré que cet incident, tel qu'il est décrit justement dans les journaux américains, a ému tout le monde. Evidemment il a ému tout le monde, et il nous a émus aussi parce que nous y voyons une preuve de ce fait que certains Etats s'efforcent sans cesse de "tâter", comme on dit dans certains journaux, ce qui se fait sur le territoire d'autrui.

97. Cet incident prouve une fois de plus que ces Etats passent à des actes entraînant des conséquences qui, évidemment, ne contribuent pas à améliorer l'atmosphère internationale, bien au contraire. La conférence de Berlin a permis de réduire la tension malgré toutes les conditions défavorables dans lesquelles elle s'est déroulée; la conférence de Genève a mis un terme à la guerre d'Indochine. Ce sont là des progrès immenses dans la voie du renforcement de la paix générale et de la sécurité des peuples. Nous savons aussi que certains pays se sont livrés, par ailleurs, à de nombreux actes tendant à rendre plus pénible l'atmosphère politique internationale, par exemple les tentatives qui avaient pour objet d'obliger la France à voter pour la ratification de la prétendue communauté européenne de défense, tentatives qui ont avorté grâce à la résistance du peuple français que l'on ne peut que saluer ici. Tout cela a apporté dans une certaine mesure une détente dans les relations internationales. Evidemment, la chose n'est pas du goût de tout le monde, et l'on se livre à des manœuvres, justement en ce moment où nous nous trouvons à la veille de la neuvième session de l'Assemblée générale, qui sera appelée à examiner et à résoudre un certain nombre de questions importantes, et quand quelqu'un aurait intérêt à créer cette confusion. C'est une chose bien simple: envoyez un avion en patrouille, qu'il s'efforce de franchir notre frontière, et il recevra certainement la réponse qui convient. Et on aura là matière à trouver des prétextes en faveur d'un affaiblissement de la confiance internationale, de la coopération internationale. Il est évident que chaque fait a une signification politique.

98. Despite all the contradictions detected by Mr. Hoppenot — contradictions which, in his view, make the story preferable to one without contradictions — the Turkish representative swallows all the statements that have been made here in defence of the United States version. He accepts the United States story and is prepared to agree that everything took place exactly as the honourable representatives have said it did. If, he says, the incident in fact followed the course described by the Soviet Union, the Soviet aircraft should have given a warning. But how does the Turkish representative know that no warning was given? The Soviet note emphasizes the fact that a warning was given. But it was answered by a burst of fire from the Neptune aircraft which is a well-armed bomber.

99. We do not suggest that the Neptune aircraft planned to attack the Soviet fighters. I presume that it had no such plan; but when it was told to leave it opened fire.

100. That is the situation; but the Turkish representative insists that no one told the United States airmen to withdraw, no one warned them that they were flying where they had no business to be. Where did he get this idea?

101. We declare that that was what happened, and he replies that a warning should have been given, and that that was not done. All this is hardly evidence of objectivity on his part in the present case.

102. He said: "We cannot believe that the American aircraft could have fired first, for that would have meant its destruction". He repeated what Mr. Lodge said about suicide. Of course, we can assume that the idea of committing suicide did not enter into the American airmen's plans. But it is a fact that the American aircraft was confronted with a specific situation; it was called upon to withdraw. But it answered the warning of the Soviet aircraft by opening fire. This has been proved by well-established facts.

103. But the question still remains: Who fired first? We advance one version and the United States advances another, contrary version. Which should be given preference? Some speakers say the version containing contradictions. We, on the other hand, consider that preference should be given to the version which is free from contradictions. This is the crux of the matter.

104. The Turkish representative maintains that to have fired first would have meant certain destruction for the Neptune aircraft. This might be so were it not for the fact that the function of Soviet aircraft protecting the integrity of the frontiers of the Soviet State is not to shoot down an aircraft, even if it has committed a violation, but to prevent an aircraft from violating the Soviet frontiers and from persisting in such a violation. To that end, they call on the offending aircraft and make a peaceful proposal that it should discontinue the flight.

105. But the cases which Mr. Lodge has compelled me to describe here today go to show that what usually happens is that the aircraft is requested to land but refuses to do so, is called upon to follow the Soviet planes, but declines to do so and opens fire.

106. Some of my colleagues ignore all this. They also evade the question of what purposes are pursued in these patrol activities. What are these purposes? This question was not answered. Are we to believe that these

98. Le représentant de la Turquie est prêt à prendre pour argent comptant tout ce qui a été dit ici en faveur de la version présentée par les États-Unis, malgré toutes les contradictions que M. Hoppenot a relevées, et, trouvant justement que ces contradictions mêmes sont supérieures aux autres considérations, il adopte la version américaine et déclare que tout s'est bien passé comme l'ont raconté ici des personnes honorables. Il faudrait, dit-il, si tout s'est bien passé en réalité comme on le dit dans la version soviétique, que les avions soviétiques donnent un avertissement. Et comment le représentant de la Turquie sait-il que l'on n'a pas averti? Notre note souligne le fait que l'on a bien averti. Mais en réponse à cet avertissement, l'avion *Neptune* déclencha le feu; il s'agissait, en effet, d'un bombardier bien armé.

99. Nous n'affirmons pas que ce *Neptune* ait eu l'intention de tirer sur les avions de chasse soviétiques. J'admetts que l'avion américain n'ait pas eu cette intention, mais, lorsqu'on lui a dit de partir, il a ouvert le feu.

100. Or, le représentant de la Turquie affirme: "Personne n'a demandé aux aviateurs américains de partir, personne ne leur a indiqué qu'ils étaient entrés dans une zone interdite." D'où tirez-vous ces renseignements?

101. Nous vous donnons notre version et vous nous répondez: "On aurait dû avertir l'avion en question, et on ne l'a pas fait." Cette attitude permet de douter de votre objectivité dans l'affaire qui nous occupe.

102. Vous nous dites: "Nous ne pouvons pas admettre qu'un avion américain ait pu tirer le premier parce que, ce faisant, il aurait consommé sa perte." Vous avez répété le mot "suicide" que M. Lodge avait déjà employé. Il est vrai que les plans des aviateurs américains n'envisageaient sans doute pas le suicide. Le fait est que cet avion américain s'est trouvé dans une situation dont il devait sortir, mais qu'en réponse à l'avertissement reçu des avions soviétiques, il a ouvert le feu; tout cela a été démontré par des données précises.

103. Mais il s'agit de savoir qui a tiré le premier. Nous avons une version; les Américains en ont une autre, qui est contraire à la nôtre. Qui faut-il croire? On nous répond qu'il faut croire celui qui s'enlise dans les contradictions. Nous soutenons au contraire qu'il faut croire celui qui parle sans se contredire. Toute la question est là.

104. Le représentant de la Turquie a déclaré qu'en adoptant une pareille attitude, l'avion *Neptune* aurait consommé sa perte. Il en est peut-être ainsi, si l'on oublie que les avions soviétiques qui protègent l'intégrité des frontières de l'Union soviétique ont pour mission, non pas d'abattre un avion quelconque, même s'il est en faute, mais d'empêcher cet avion de violer la frontière et de répéter cette violation. C'est pourquoi nous avons adressé à ces avions violateurs des appels pacifiques pour qu'ils mettent fin à leur vols.

105. M. Lodge a parlé de certains faits et m'a contraint à en parler à mon tour. Les faits que j'ai invoqués aujourd'hui montrent clairement ce qui se passe d'habitude. On demande à un avion d'atterrir sur un aéroport donné; il refuse. On lui demande de suivre l'avion soviétique; il refuse encore et se met à tirer.

106. Certains de mes collègues veulent ignorer tous ces faits. Ils passent même sous silence la question des buts que vise cette activité de patrouille. En quoi consistent ces buts? Il n'a pas été répondu à cette question.

bombers are really investigating the state of the weather? Well, blessed is he who believes; he has an easy time in this world. But I do not believe it, and see no reason why I should. I know the bombers are not concerned with the weather. If you have any other evidence, I ask you to produce it.

107. Mr. Borberg expressed the hope that the two parties would find a solution satisfactory to both of them. He spoke of his hopes that everything possible would be done to ensure more normal border relations; he expressed the hope that these border relations would become less tense, and so forth. I agree with him entirely. The need, clearly, is that governments should live and work together in friendship. But this, of course, means that they must not intimidate one another with their armaments or, still less, amass an infinite quantity and variety of such armaments and constantly try to create occasions for putting them to use by making up all manner of fables about dangers threatening now from the east, now through Alaska, now from the north and so on and so forth. In general, the peace endeavours of which the Danish representative spoke here meet with a completely sympathetic response from me. But if they are to succeed, there must be not only desires but specific actions, particularly on the part of those who glory in their strength. This will not do. We must not build everything on the premise that might is the universal deciding factor. Might is not right; right is might. Right must be respected and, in particular, international law must be respected.

108. The PRESIDENT (*translated from French*): I have only one member of the Council on my list of speakers for this evening — the representative of the United States. In view of the late hour, I have consulted the English-speaking and French-speaking representatives. By way of exception, and by way of exception only, they have agreed to dispense with interpretation in order to allow the representative of the United States to speak now, after which we shall adjourn the meeting. The United States representative informs me that his statement will take only a few minutes. Are there any objections to this procedure?

109. Mr. HOPPENOT (France) (*translated from French*): The right to interpretation belongs equally to the speaker and the listener. In view of the special circumstances, and in order not to delay the pleasure of the members of the Secretariat, who are certainly intending to take part in Staff Day, I am ready as a listener to dispense with the interpretation into French, provided that Mr. Vyshinsky, as a speaker, is prepared to do likewise.

110. The PRESIDENT (*translated from French*): Such is certainly my intention. That is why I have asked the Soviet Union delegation if it could by way of exception only and in view of the situation which has arisen today, dispense with the interpretation.

111. Mr. VYSHINSKY (Union of Soviet Socialist Republics): I agree.

112. The PRESIDENT (*translated from French*): In view of the fact that this procedure has been approved unanimously, I call upon the representative of the United States.

113. Mr. LODGE (United States of America): Mr. President, I shall be true to my word to you that I will take less than three minutes. I did think that

Peut-on croire qu'en réalité ces bombardiers étudient les conditions atmosphériques? Heureux celui qui croit; la terre est à lui. Mais moi, je ne crois pas qu'il en soit ainsi, et je n'ai aucune raison de le croire. Je sais que les bombardiers ne servent pas à étudier les conditions atmosphériques. Si vous avez d'autres preuves, je vous demande de les présenter.

107. M. Borberg a exprimé l'espoir que les deux parties trouveraient une solution satisfaisante. Il a dit qu'il espérait que tout serait fait pour entretenir des relations de frontière plus normales; il a souhaité voir ces relations moins tendues, etc. Je suis entièrement d'accord avec lui sur ce point. Certes, il faut que les Etats vivent en harmonie, qu'ils soient à même de coopérer amicalement. Cependant, pour ce faire, il est nécessaire de ne pas s'effrayer mutuellement avec ses armes, et surtout de ne pas préparer une quantité et une variété infinies de ces armes, en agissant constamment de façon à pouvoir s'en servir, en créant toutes sortes de mythes sur les menaces qui viennent tantôt de l'est, tantôt à travers l'Alaska, tantôt du nord, etc. Dans l'ensemble, les intentions pacifiques dont nous a parlé le représentant du Danemark, trouvent chez moi un écho absolument favorable. Mais il faut évidemment ne pas se contenter d'exprimer des vœux; il faut passer à l'action; cette observation s'applique surtout à ceux qui sont fiers de leur force. Cette attitude ne convient pas. On ne saurait tout bâtir en partant de la conviction que la force résoud tous les problèmes. Le droit ne réside pas dans la force; la force réside dans le droit. Par conséquent, il faut respecter le droit et, en particulier, le droit international.

108. Le PRESIDENT: Un seul membre du Conseil est encore inscrit sur la liste des orateurs pour prendre la parole ce soir: c'est le représentant des Etats-Unis. Etant donné l'heure tardive, j'ai consulté les délégués de langue anglaise et française. A titre très exceptionnel, ils seraient d'accord pour renoncer aux interprétations, afin de permettre au représentant des Etats-Unis de prendre maintenant la parole, après quoi nous terminerions la séance. Le représentant des Etats-Unis m'a fait savoir que son intervention ne durerait que quelques minutes. Y a-t-il des objections à cette façon de procéder?

109. M. HOPPENOT (France): Le droit à l'interprétation appartient à la fois à l'orateur et à l'auditeur. Etant donné les circonstances particulières, afin de ne pas retarder le plaisir des collaborateurs du Secrétariat qui se proposent certainement de participer au "Staff Day", je suis, pour ma part, en tant qu'auditeur, prêt à renoncer à l'interprétation française, à la condition que, en tant qu'orateur, M. Vyshinsky y renonce également.

110. Le PRESIDENT: Telle est certainement mon idée. C'est la raison pour laquelle j'ai demandé à la délégation de l'Union soviétique si elle pouvait, à titre très exceptionnel et étant donné la situation qui s'est présentée aujourd'hui, renoncer à l'interprétation.

111. M. VYCHINSKY (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit de l'anglais*): D'accord.

112. Le PRESIDENT: Etant donné que cette procédure a été approuvée à l'unanimité, je donne la parole au représentant des Etats-Unis.

113. M. LODGE (Etats-Unis d'Amérique) (*traduit de l'anglais*): Je ferai honneur à la parole que j'ai donnée au Président: je ne parlerai pas plus de trois minutes.

I should make a few comments on what has been said by the representative of the Soviet Union. In many respects they are similar to his previous utterances on other subjects. Today, however, he did something that I have never heard him do before; he attacked the representative of China not in his capacity as the representative of China but he made a personal reflection on him. I think that that is a violation of basic decencies of parliamentary procedure. I think that Mr. Tsiang is a man of fine character and fine mind, and I regret what I think an impartial person would say was a most ill-mannered observation.

114. Then the representative of the Soviet Union began by expressing his unwillingness to adopt the agenda, which will of course inevitably — let us face it — lead the world to believe that he opposes discussion because his Government has something to hide; otherwise, why would he oppose discussion?

115. Secondly, his remarks were full of quotations from the United States Press as though the United States Press were the voice of the United States Government. It would be an understandable thing for a citizen of the Soviet Union who had never been here before to make such an assumption, because, of course, in his country the Press is a tool or arm of the Government and the people who work for the Press are in effect Government employees, subject to the discipline of the Government. But it is passing strange that the representative of the Soviet Union, who has been here for so many years, should continue to make that error.

116. Now I myself was in the United States Press for a good many years, and I think it is a wondrous and excellent institution, but it does not speak for the United States Government. Quotations from it cannot be made as if they were matters of official fact here in the United States.

117. Then there was the discussion of the error in reporting the location of the downing of the plane. Of course, it is by now well-known all over the world that only the communists never admit making mistakes; only communists insist all the time that they are perfect, that they are the peerless ones who must be above the common ordinary run of mortals who sometimes get tired and who sometimes make errors. As a matter of fact, the error was not a very large one; it consisted in reporting the incident in a clumsy way whereby a line was drawn a hundred miles east, then dropped down south, and that is where the location was. The representative of the Soviet Union simply failed to mention the part about dropping down south and just stopped at the line going a hundred miles east. It is an old trick, and I have seen it worked in many courtrooms — but still it is a trick just the same. The fact is that this happened forty-three miles off the coast of Siberia, and there is no mystery at all about why United States planes should be in those waters: we have a peace treaty with Japan; we have the duty and the right to exercise normal activities in that area.

118. In regard to all the other cases mentioned by the representative of the Soviet Union, I need but repeat what I previously said, that the United States is ready to bring them before the International Court of Justice.

Je crois qu'il me faut formuler quelques observations au sujet de la déclaration du représentant de l'Union soviétique. A bien des égards, elle ressemble aux déclarations qu'il a prononcées précédemment sur d'autres sujets. Toutefois, aujourd'hui, il a fait quelque chose que je ne lui avais jamais vu faire auparavant: attaquant le représentant de la Chine non pas en qualité, il s'en est pris à lui personnellement. J'estime que c'est là une violation des règles fondamentales de la procédure parlementaire. Je connais les qualités de caractère et d'intelligence de M. Tsiang, et je déplore ces propos dans lesquels toute personne impartiale verrait une manifestation d'une extrême grossièreté.

114. Le représentant de l'Union soviétique a tout d'abord signalé qu'il ne voulait pas adopter l'ordre du jour, ce qui, bien entendu, amènera inévitablement l'opinion publique mondiale — ne nous le dissimulons pas — à penser qu'il refuse le débat parce que son gouvernement a quelque chose à cacher; sinon, pourquoi se refuserait-il à un débat?

115. D'autre part, il a, dans sa déclaration, cité de très nombreux extraits de la presse américaine comme si la presse américaine était le porte-parole du Gouvernement des Etats-Unis. On comprendrait qu'un ressortissant de l'Union soviétique qui n'a jamais séjourné aux Etats-Unis auparavant se fonde sur un postulat de ce genre, puisque évidemment, dans son pays, la presse est un instrument, un service du gouvernement, et les journalistes sont en fait des fonctionnaires, soumis à la discipline du gouvernement. Mais il est curieux que le représentant de l'Union soviétique qui est depuis longtemps aux Etats-Unis continue à commettre cette erreur.

116. J'ai travaillé moi-même dans la presse américaine pendant de nombreuses années, et je crois qu'elle constitue une institution remarquable, mais elle n'exprime pas l'opinion du Gouvernement des Etats-Unis. On ne saurait prétendre que des extraits de presse constituent la version officielle des Etats-Unis.

117. Le représentant de l'Union soviétique a aussi parlé de l'erreur commise à propos de l'endroit où l'avion avait été abattu. Bien entendu, on sait maintenant dans le monde entier que seuls les communistes ne reconnaissent jamais leurs erreurs; seuls les communistes prétendent constamment qu'ils sont parfaits, qu'ils sont sans égaux et au-dessus du commun des mortels auxquels il arrive parfois d'être fatigués et de commettre des erreurs. En fait, ce n'était pas une erreur considérable; il s'agissait d'une maladresse dans la présentation des faits: on avait tracé une ligne à une centaine de milles à l'est, puis on l'avait prolongée vers le sud jusqu'à l'emplacement de l'incident. Le représentant de l'URSS a tout simplement omis de mentionner le prolongement vers le sud; il s'en est tenu au fait que la ligne partait d'une centaine de milles à l'est. L'artifice n'est pas nouveau, et je l'ai vu employer devant plus d'un tribunal; ce n'en est pas moins un artifice. En réalité, l'incident s'est produit à 43 milles au large de la côte sibérienne. La raison pour laquelle des avions américains survolent ces eaux n'a rien de mystérieux: elle se trouve dans le traité de paix que nous avons signé avec le Japon; nous avons le devoir et le droit d'exercer normalement certaines activités dans cette région.

118. Quant aux autres cas mentionnés par le représentant de l'URSS, je ne puis que répéter ce que j'ai déjà dit antérieurement, à savoir que les Etats-Unis sont disposés à soumettre ces affaires à la Cour internationale

I do not know what fairer statement I can make than that.

119. One thing has emerged from this discussion today, and that is that the Soviet Union representative apparently defends the right of his Government to shoot airplanes down over the international high seas without warning and without provocation. That is a serious statement, but I put it to the Council that that is what emerges out of this, and that is something for the world to ponder.

120. As I close, let me express appreciation for the tone of the statements which have been made here today by the representatives of member nations. They have been very different, they have been constructive, and they have been an inspiration to me. On behalf of the United States I express my thanks.

121. What we are asking for today is not much; it is merely that the Soviet Union deal with these matters by peaceful processes. Surely, as Members of the United Nations, we should do no less.

122. The PRESIDENT (*translated from French*): As there has been no interpretation of Mr. Vyshinsky's statement, may I ask Mr. Lodge whether he too is prepared to waive the interpretation of his last observations in order to enable Mr. Vyshinsky to reply to one point.

123. Mr. LODGE (United States of America): I am glad to waive it.

124. Mr. VYSHINSKY (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*): I do not wish to waste the Council's time but I should like to say a few words, at least, about one point which Mr. Lodge made in his last speech and which I cannot pass over in silence.

125. Mr. Lodge said that the USSR representative was apparently defending the right of the Soviet Union to shoot aircraft down over the high seas. If he had not made his speech in haste then I am sure Mr. Lodge would not have said that, for my whole argument on this question was concentrated on proving that the incident involving the Soviet and United States aircraft occurred over Soviet territory and not over the high seas. It is therefore absurd to suggest that I could be defending the right of any State to shoot aircraft down over the high seas.

126. It is others who wish to defend this right. We are opposed to it. The people who defend it are those who consider, for instance, that they have the right to shoot aircraft down over Formosa, that is to say, not over their own territory and not over their own waters, but over the Straits of Formosa, to fly round other nations' ships and generally to misuse the armed forces they have in this region. We do not engage in such activities.

127. Such a conclusion is wholly absurd and I must correct Mr. Lodge's mistake. I hope he will concur.

de Justice. Je ne vois pas quelle déclaration plus conciliante je pourrais faire.

119. Le débat d'aujourd'hui montre une chose, apparemment, le représentant de l'URSS soutient que son gouvernement a le droit de faire abattre des avions au-dessus de la mer libre sans avertissement et sans provocation. C'est une grave affirmation, mais je la présente au Conseil comme étant la conclusion qui ressort du débat, et c'est un point qui mérite que l'opinion mondiale y réfléchisse.

120. Avant de terminer, permettez-moi de dire combien j'ai été favorablement impressionné par le ton des interventions faites aujourd'hui par les représentants des Etats membres du Conseil. Elles ont été très différentes, très constructives, et j'y trouve un motif d'encouragement. Je veux, au nom des Etats-Unis, en remercier les auteurs.

121. Ce que nous demandons ici aujourd'hui n'est pas grand-chose, c'est simplement que l'URSS s'efforce de régler les affaires de ce genre par des moyens pacifiques. A coup sûr, en tant que Membres de l'Organisation des Nations Unies, nous ne saurions faire moins.

122. Le PRESIDENT: Comme il n'y a pas eu d'interprétation du discours de M. Vychinsky, je demande à M. Lodge s'il est prêt à renoncer, lui aussi, à l'interprétation de sa dernière intervention pour permettre à M. Vychinsky de lui répondre sur un point.

123. M. LODGE (Etats-Unis d'Amérique) (*traduit de l'anglais*): J'y renonce volontiers.

124. M. VYCHINSKY (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit du russe*): Je n'abuserai pas des moments précieux des membres du Conseil de sécurité. Cependant, à propos de la dernière intervention de M. Lodge, je voudrais dire quelques mots pour relever, tout au moins, un seul point que je ne puis passer sous silence.

125. M. Lodge a déclaré que le représentant de l'URSS défendait manifestement le droit de l'Union soviétique d'abattre des avions en pleine mer. Si M. Lodge n'avait pas été trop pressé, il se serait certainement abstenu de faire cette observation. En effet, tous mes arguments, toutes mes objections dans cette question tendaient à démontrer, avant tout, que l'incident entre les avions soviétiques et les avions américains ne s'était pas produit en pleine mer, mais bien au-dessus du territoire de l'Union soviétique. En conséquence, il est absurde de prétendre que je défends le droit d'un Etat quel qu'il soit d'abattre des avions en pleine mer.

126. Au contraire, ce sont certains autres qui voudraient défendre ce droit. Quant à nous, nous y sommes opposés. Ceux qui voudraient défendre ce droit considèrent, par exemple, qu'ils ont le droit d'abattre des avions au-dessus de Formose, c'est-à-dire au-dessus d'un territoire qui n'est nullement le leur et au-dessus de certaines eaux qui ne leur appartiennent pas, telles que le détroit de Formose; ils estiment qu'ils ont le droit d'y survoler des navires étrangers et, d'une manière générale, d'abuser de l'emploi de la force armée dont ils disposent dans la région. Quant à nous, nous ne nous occupons pas de cette question.

127. L'argument invoqué est absurde; en conséquence, je me sens tenu de rectifier l'erreur commise par M. Lodge. J'espère que M. Lodge m'approuvera.

128. The PRESIDENT (*translated from French*): Since the list of speakers is exhausted, I shall adjourn this meeting. The Council will be convened again if and when any delegation so requests.

The meeting rose at 6.20 p.m.

128. Le PRESIDENT: La liste des orateurs étant épuisées, nous allons ajourner cette séance. Le Conseil sera convoqué à nouveau si une délégation le demande et au moment où elle en fera la proposition.

La séance est levée à 18 h. 20.

SALES AGENTS FOR UNITED NATIONS PUBLICATIONS DEPOSITAIRES DES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

ARGENTINA-ARGENTINE
Editorial Sudamericana, Alsina 500,
Buenos Aires.

AUSTRALIA-AUSTRALIE
H. A. Goddard, 255a George St., Sydney,
and 90 Queen St., Melbourne.
Melbourne University Press, Carlton N.3
Victoria.

BELGIUM-BELGIQUE
Agence et Messageries de la Presse S.A.,
14-22 rue du Persil, Bruxelles.
W. H. Smith & Son, 71-75, boulevard
Adolphe-Max, Bruxelles.

BOLIVIA-BOLIVIE
Librería Selecciones, Casilla 972, La Paz.

BRAZIL-BRESIL
Livreria Agir, Rio de Janeiro, Sao Paulo
and Belo Horizonte.

CANADA
Ryerson Press, 299 Queen St. West,
Toronto.
Periodica, Inc., 5112 Ave. Papineau, Mon-
treal, 34.

CEYLON-Ceylan
Associated Newspapers of Ceylon, Lake
House, Colombo.

CHILE-CHILI
Librería Ivens, Moneda 822, Santiago.
Editorial del Pacífico Ahumada 57
Santiago.

CHINA-CHINE
The World Book Co. Ltd., 99 Chung King
Rd., 1st Section, Taipei, Taiwan.
Commercial Press, 211 Honan Rd., Shang-
hai.

COLOMBIA-COLOMBIE
Librería América, Medellín.
Librería Nacional Ltda., Barranquilla.

COSTA RICA-COSTA-RICA
Tres Hermanos, Apartado 1313, San
José.

CUBA
La Casa Belga, O'Reilly 455, La Habana.

CZECHOSLOVAKIA-TCHÉCOSLOVAQUIE
Československý Spisovatel, Národní Tržda
9, Praha 1

DENMARK-DANEMARK
Einer Munksgaard, Ltd., Norregade 6,
København, K.

**DOMINICAN REPUBLIC-
REPUBLIQUE DOMINICAINE**
Librería Dominicana Mercedes 49 Ciu-
dad Trujillo.

ECUADOR-EQUATEUR
Librería Científica, Guayaquil y Quito.

EGYPT-EGYPTE
Librería "La Renaissance d'Egypte", 9
Sh. Adly Pasha, Cairo.

EL SALVADOR-SALVADOR
Manuel Navas y Cia., 1a Avenida sur 37
San Salvador

FINLAND-FINLANDE
Akateeminen Kirjakauppa, 2. Keskuskatu,
Helsinki.

FRANCE
Editions A. Pedone, 13, rue Soufflot,
Paris V.

GREECE-GRECE
"Eleftheroudaki," Place de la Constitu-
tion, Athènes.

GUATEMALA
Goubaud & Cia. Ltda., 5a. Avenida sur
28, Guatemala.

HAITI
Librería "A la Caravelle," Boite postale
111-B, Port-au-Prince.

HONDURAS
Librería Panamericana, Tegucigalpa.

HONG KONG-HONG-KONG
The Swindon Book Co., 25 Nathan Road,
Kowloon.

ICELAND-ISLANDE
Bokavarzlun Sigfusar Eymundssonar H. F.,
Austurstraeti 18, Reykjavik.

INDIA-INDE
Oxford Book & Stationery Co., Scindia
House, New Delhi, and 17 Park Street,
Calcutta.
P. Varedachary & Co., 8 Linghi Chetty
St., Madras 1.

INDONESIA-INDONESIE
Pembangunan, Ltd., Gunung Sahari 84,
Jakarta.

IRAN
Ketab-Khaneh Danesh, 293 Saadi Ave-
nue, Teheran.

IRAQ-IRAQ
Mackenzie's Bookshop, Baghdad.

ISRAEL
Blumstein's Bookstores Ltd., 35 Allenby
Road, Tel-Aviv

ITALY-ITALIE
Librería Commissionaria Sansoni, Via
Gina Capponi 26, Firenze.

LEBANON-LIBAN
Librería Universelle, Beyrouth.

LIBERIA
J. Momolu Kamara, Monrovia.
Albert Gemayel, Monrovia.

LUXEMBOURG
Librería J. Schummer, Luxembourg

MEXICO-MEXIQUE
Editorial Hermes S.A., Ignacio Mariscal
41, México, D.F.

NETHERLANDS-PAYS-BAS
N.V. Martinus Nijhoff, Lange Voorhout 9,
s-Gravenhage.

NEW ZEALAND-NOUVELLE-ZELANDE
United Nations Association of New Zea-
land, C.P.O. 1011, Wellington.

NORWAY-NORVEGE
Johan Grundt Tanum Forlag, Kr. Au-
gustsgt 7A, Oslo.

PAKISTAN
Thomas & Thomas, Fort Mension, Frere
Road, Karachi, 3.
Publishers United, 176 Anarkali, Lahore.
The Pakistan Cooperative Book Society,
Chittagong and Dacca (East Pakistan)

PANAMA
José Menéndez, Plaza de Arango, Panamá

PARAGUAY
Moreno Hermanos, Asunción.

PERU-PEROU
Librería Internacional del Perú, Lima y
Arequipa.

PHILIPPINES
Alomar's Book Store, 749 Rizal Avenue,
Manila.

PORTUGAL
Livreria Rodrigues, 186 Rua Aures, Lisboa.
SINGAPORE-SINGAPOUR
The City Book Store, Ltd., Winchester
House Collyer Quay.

SWEDEN-SUEDE
C. E. Fritze's Kungl. Hovbokhandel A-S,
Fredsgatan 2, Stockholm.

SWITZERLAND-SUISSE
Librería Payot S.A., Lausanne, Genève.
Hans Raunhardt, Kirchgasse 17, Zurich 1

SYRIA-SYRIE
Librería Universelle, Damas.

THAILAND-THAILANDE
Premuan Mit Ltd., 55 Chakrawat Road,
Wat Tuk, Bangkok

TURKEY-TURQUIE
Librería Hachette, 469 Istiklal Caddesi,
Beyoglu, Istanbul.

**UNION OF SOUTH AFRICA-
UNION SUD-AFRICAINE**
Van Schaik's Bookstore, Box 724, Pretoria.

UNITED KINGDOM-ROYAUME-UNI
H.M. Stationery Office, P.O. Box 569
London, S.E. 1 (and at H.M.S.O. Shops)

**UNITED STATES OF AMERICA-
ETATS-UNIS D'AMERIQUE**
Int'l Documents Service, Columbia Univ.
Press, 2960 Broadway, New York 27, N.Y.

URUGUAY
Representacion de Editoriales, Prof. H.
D'Elia Av. 18 de Julio 1333, Montevideo.

VENEZUELA
Librería del Este, Edificio Galipán, Av.
F. Miranda — El Rosal, Caracas

VIET-NAM
Papeterie-Librería Nouvelle Albert Per-
tail, Boite postale 283, Saigon.

YUGOSLAVIA-YOUGOSLAVIE
Dravno Preduzece, Jugoslovenska Knjiga
Terazijske 27 II, Beograd

*United Nations publications can also be
obtained from the following firms:
Les publications des Nations Unies peuvent
également être obtenues aux adresses ci-
dessous:*

AUSTRIA-AUTRICHE
B. Wullerstorff, Waagplatz, 4, Salzburg.
Gerold & Co., 1, Graben 31, Wien 1

GERMANY-ALLEMAGNE
Elwert & Meurer, Hauptstrasse 101, Berlin
—Schöneberg.
W. E. Saarbach, Gereonstrasse 25-29,
Köln (22c)

JAPAN-JAPON
Maruzen Company, Ltd., 6 Tori-Nichome,
Nihonbashi, Tokyo.

SPAIN-ESPAGNE
Librería Bosch, 11 Ronda Universidad,
Barcelona

Orders and inquiries from countries where sales agents
have not yet been appointed may be sent to: Sales and
Circulation Section, United Nations, New York, U.S.A.;
or Sales Section, United Nations Office, Palais des
Nations, Geneva, Switzerland.

Les commandes et demandes de renseignements émanant
de pays où il n'existe pas encore de dépositaires peuvent
être adressées à la Section des ventes et de la distribu-
tion, Organisation des Nations Unies, New-York (Etats-
Unis d'Amérique) ou à la Section des ventes, Organisa-
tion des Nations Unies, Palais des Nations, Genève
(Suisse).

(3481)